ICOMOS France

CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES





ACTES DU COLLOQUE · 13 OCTOBRE 2025

RISQUES & RÉSILIENCES DES TERRITOIRES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Échanges & perspectives

AUDITORIUM DE LA MÉDIATHÈQUE DU PATRIMOINE

IHEMI INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

laa UMR LAVUE 7218 CNRS

LAVUE UMR 7218 CNRS

cnrs

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION
Logement, Transports, Ruralité, Ville
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

© Régie de l'eau - Bordeaux Métropole

Édito



Ann Bourgès

Secrétaire générale d'ICOMOS France
Membre du groupe Adaptation au changement climatique de l'ICOMOS

Pour une résilience patrimoniale

Nous sommes heureux de présenter, à travers cette publication, les principaux enseignements et réflexions issus de la journée d'étude « Risques et résilience des territoires face au changement climatique », organisée le 13 octobre 2025 à la Médiathèque du patrimoine et de la photographie. Inscrite dans le cadre de la Journée nationale de la résilience 2025, cette rencontre a constitué un temps privilégié de dialogue et de partage d'expériences entre des acteurs issus d'horizons différents, réunis autour d'un même enjeu : mieux comprendre les vulnérabilités de nos territoires face au changement climatique et construire collectivement les réponses permettant d'y faire face.

Cette journée s'inscrit pleinement dans les réflexions conduites depuis plusieurs années par le groupe de travail *Climat et patrimoine* d'ICOMOS France. Créé en juin 2021, celui-ci prolonge une dynamique engagée à l'échelle internationale par l'ICOMOS, notamment à travers son groupe de travail sur l'action climatique (*Climate Action Working Group* – CAWG). Réunissant aujourd'hui une cinquantaine de membres – architectes, urbanistes, ingénieurs, entreprises, gestionnaires de sites patrimoniaux naturels et culturels –, il constitue un espace de réflexion, de partage d'expériences et de recherche de solutions face à l'un des enjeux majeurs auxquels le patrimoine est aujourd'hui confronté : son adaptation au changement climatique. Comment permettre au patrimoine d'évoluer pour répondre aux transformations environnementales sans perdre ce qui fonde sa valeur ? Comment concilier sa conservation avec les nécessaires politiques d'adaptation et d'atténuation du changement climatique ? Et, inversement, comment mieux prendre en compte les ressources et les enseignements du patrimoine dans la construction de territoires plus résilients ? Ces questions sont au cœur des travaux du groupe.

Pour y répondre, celui-ci privilégie une approche concrète, fondée sur les expériences de terrain et le croisement des disciplines. Ses travaux sont menés à trois échelles complémentaires – le bâti, les centres urbains et les paysages naturels et culturels – et s'organisent autour de quatre axes consacrés à la réhabilitation et à l'éco-restauration du bâti, aux centres urbains, aux paysages naturels et culturels et aux effets du changement climatique. La formation constitue un axe transversal, indispensable à la diffusion des connaissances, des méthodes et des pratiques.

Les travaux conduits en 2025 autour du projet VIES (*Végétalisations, Inondations, Espaces publics à l'épreuve de la Sécurité)* illustrent particulièrement cette volonté de décloisonnement. Mené par une équipe d'anthropologues, ce projet s'est intéressé aux tensions qui peuvent apparaître entre exigences environnementales, transformations urbaines, préservation du patrimoine et impératifs de sécurité civile. La métropole de Bordeaux, caractérisée à la fois par une forte densité urbaine, un patrimoine historique inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et des politiques environnementales ambitieuses, en a constitué le principal terrain d'étude. L'un des enjeux était notamment de comprendre comment mieux faire dialoguer les différents acteurs qui interviennent sur un même espace urbain, mais dont les missions, les contraintes et les temporalités peuvent différer.

Afin de prolonger et de partager ces réflexions, ICOMOS France, le Laboratoire Architecture Anthropologie (LAA) de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette et l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI) ont organisé cette journée d'étude autour de trois tables rondes consacrées aux « Vulnérabilités et fragilités », à « L'acceptabilité des risques » et aux «Quotidiens et temps longs ». Elle a permis de réunir des acteurs qui ont encore trop rarement l'occasion de confronter leurs expériences : ministères de la Culture, de la Transition écologique et de l'Intérieur, collectivités territoriales, associations et acteurs de la sécurité civile. Les échanges ont confirmé combien l'adaptation de nos territoires suppose de dépasser les approches sectorielles, de renforcer l'écoute mutuelle et de mieux partager les connaissances et les ressources existantes. Ils ont également permis d'identifier des problématiques encore insuffisamment intégrées aux stratégies d'adaptation et d'atténuation, notamment dans le cadre du troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3).

Cette réflexion dépasse naturellement le seul cadre national. À l'occasion du symposium scientifique organisé lors de l'Assemblée générale de l'ICOMOS à Lumbini, au Népal, autour du thème « Perceptions du patrimoine et résilience –Préparation et réduction des risques de catastrophes », Éric Pallot a présenté le projet VIES et ses résultats à la communauté internationale de l'ICOMOS. La présente publication entend ainsi restituer la richesse des échanges de cette journée et contribuer à leur prolongement.

Face au changement climatique, la préservation du patrimoine ne peut plus être pensée indépendamment des transformations de nos villes, de nos paysages, de nos usages et de nos modes de vie. Elle appelle au contraire à croiser les regards et les compétences, à rapprocher les acteurs et à faire émerger collectivement des réponses capables de conjuguer préservation, adaptation et résilience.



© SDIS 33

sommaire

5 **présentation**

6 **introduction**
└ le projet «VIES»

10 **table ronde 1**
└ vulnérabilités & fragilités

16 table ronde 1 :
discussions & questions

20 **table ronde 2**
└ acceptabilité des risques

26 table ronde 2 :
discussions & questions

29 **table ronde 3**
└ quotidien & temps long

37 table ronde 3 :
discussions & questions

38 **conclusion**

présentation



Nacer Lalam

Directeur de la recherche et de la valorisation, Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur (IHEMI)



Judith Kagan

Conservateur général du patrimoine
Sous-direction des monuments historiques & des sites patrimoniaux, Direction générale des patrimoines et de l'architecture du Ministère de la Culture.



Ann Bourgès

Secrétaire générale d'ICOMOS France

Membre du groupe Adaptation au changement climatique de l'ICOMOS

Ce séminaire d'échanges, prenant place dans la 4e *Journée nationale de la résilience* organisée par le Ministère de l'Intérieur s'inscrit dans l'effort collectif de plus long terme visant à développer en France une culture du risque. Dans cette perspective, des institutions comme le Ministère de la Culture ou l'IHEMI (Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur) œuvrent à rendre opératoires les réflexes de résilience, par exemple en développant et en soutenant une recherche-action tournée vers ces objectifs.

Si le présent séminaire s'ancre et prend pour point de départ la recherche menée par le Laboratoire Architecture Anthropologie (LAA-LAVUE UMR 7218 CNRS) dans le cadre du Programme VIES (Végétalisations, inondations, espaces publics à l'épreuve de la sécurité), lauréat de l'appel à projet FIESP 2023 (Fonds d'investissement pour les études stratégiques et prospectives) de l'IHEMI, étude déjà restituée, le but ici, à travers les échanges d'acteurs variés, est d'élargir le «public» concerné par ses thématiques. Acteurs de la sécurité civile, collectivités, acteurs du patrimoine, de l'urbanisme, de l'environnement... peuvent tous trouver à travers de tels échanges matière et échos pour non-seulement nourrir leurs réflexion et leurs pratiques, mais au-delà, s'en inspirer pour *hybrider* leurs savoirs et leurs outils.

Il y a un sens particulier à ce que cette journée de séminaire se tienne dans un lieu emblématique comme peut l'être la Médiathèque du Patrimoine. En effet ses archives visuelles contiennent nombre d'images relevant de la mémoire des risques, par exemple issues des dépôts réalisés par les pompiers intervenant sur les monuments historiques. D'une manière générale aujourd'hui, dans les lieux patrimoniaux, les musées, les archives ou encore les jardins historiques, qu'ils aient été touchés par des catastrophes ou le risquent du fait du changement climatique notamment, la culture du risque existe, et se traduit aussi bien par la généralisation des Plans de sauvegarde des bâtiments culturels, que par la place donnée au sein des écoles et formations du patrimoine à la dimension des risques, à l'élaboration en cours du Plan national d'Adaptation au changement climatique intégrant pleinement la question des patrimoines culturels, ou encore à travers le projet de recherche européen ARCH, visant à mieux préservers les héritages culturels des risques et aléas.

Enfin, ce séminaire se tenant également sous l'égide de l'ICOMOS, représentant l'UNESCO pour la sphère des enjeux patrimoniaux, témoigne d'un intérêt et d'un effort allant croissant de mise en relation des acteurs multiples concernés par les enjeux patrimoniaux autour du risque majeur qu'est le changement climatique. Depuis 2021 en effet, a vu le jour au sein d'ICOMOS un groupe *Adaptation au changement climatique*, réunissant architectes, paysagistes ou encore chercheurs dans le but de contribuer collectivement à la révision des normes, d'élaborer partenariats, formations ou projets de recherche dédiés à l'adaptation, que ce soit à l'échelle des grands paysages culturels, à celle des centres urbains ou à la micro-échelle du bâti ancien.

introduction

Le projet «VIES»

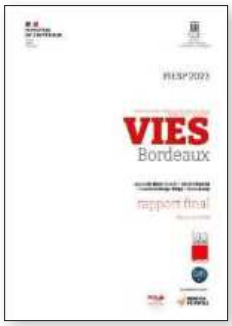

Alessia de Biase

Anthropologue, Directrice du laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement
(LAA-LAVUE UMR 7218 CNRS)



L'anthropologie du risque auprès des acteurs locaux

> « *l'émergence de figures intermédiaires joue un rôle clé* »

Cette recherche se proposait de saisir comment et à travers quels outils se fabrique le dialogue entre acteurs publics et privés de la transformation des territoires métropolitains et forces de secours dans le cadre de la convention d'échange mise en œuvre en 2024. L' objectif était de comprendre comment ce dialogue peut contribuer activement à concevoir un développement urbain plus efficient et mieux répondre aux défis transversaux de l'adaptation urbaine au changement climatique, de la sécurité civile et de la valorisation et sauvegarde du patrimoine. Pour répondre à cette problématique, nous avons posé comme hypothèse que la convention d'échange et de coopération mise en place entre le SDIS et la Métropole fonctionne comme un cadre d'orientation ni restrictif ni figé, permettant de ne pas trop fixer les termes de l'échange. Nous avons supposé que le temps jouerait un rôle central dans tous les échanges, les négociations et les outils mis en œuvre entre partenaires. Enfin, nous avons suggéré de regarder le rôle de la négociation dans la priorisation des risques entre leur perception et leur acceptabilité, ainsi que la position de chaque partenaire dans l'identification des vulnérabilités internes et externes. Une enquête a alors été déployée, permettant de définir quatre enjeux transversaux :

- la question des moyens humains entre le manque et le surgissement de nouvelles figures intermédiaires ;

- le besoin d'inventer et de déployer des outils pour pouvoir suivre, échanger et se faire comprendre ;

- les temporalités : à toutes les échelles, qui ne sont ni conçues ni partagées entre acteurs, le manque de temps en amont et en aval des projets, l'absence de mémoire du processus entier, les défauts de synchronisation dans les faits et dans la formalisation des besoins des uns et des autres et la perception d'être toujours en retard ;

- enfin, les défis de la «fabrique de la règle», entre écriture d'une doctrine locale nécessaire, pour les forces de secours, face aux lacunes d'une réglementation nationale incapable, aujourd'hui, de répondre aux nouveaux défis environnementaux, et la perception de cette doctrine, de la part des acteurs de la transformation territoriale, comme trop saturante et contraignante.

Bordeaux a été choisi comme cas d'étude d'une part en raison de la convention de partenariat qui lie la Métropole de Bordeaux et le SDIS 33 et d'autre part pour ses spécificités : une forte densité urbaine amplifiant divers risques, un patrimoine historique reconnu par l'UNESCO, et des politiques environnementales ambitieuses sous l'initiative municipale « Bordeaux Grandeur Nature ». Le corpus mobilisé inclut des documents officiels (la convention et ses annexes), des entretiens semi-directifs que nous avons portés avec des acteurs clés et les résultats de trois ateliers thématiques entre la métropole et le SDIS que nous avons organisés.

Recherche VIES : Déroulé simplifié de la démarche

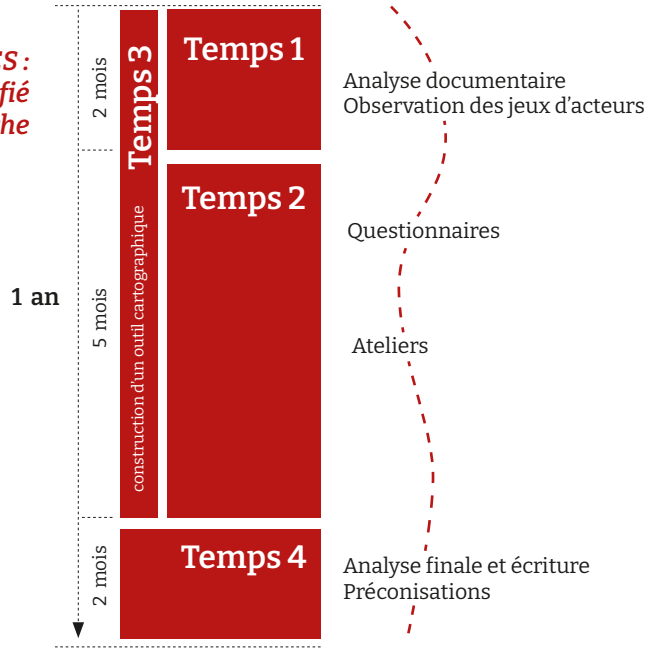

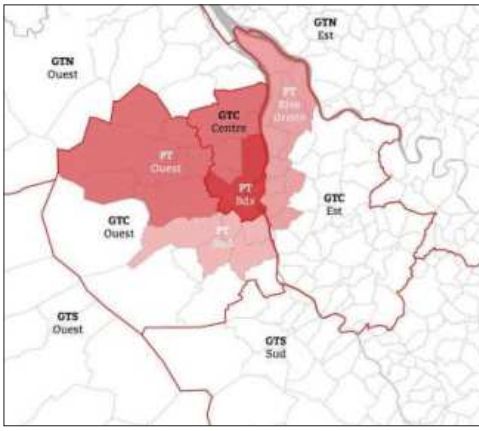

Recherche VIES : carte du terrain d'étude (groupes territoriaux SDIS + pôles territoriaux Bordeaux Métropole).

© LAA-LAVUE-Mai 2024

La convention de partenariat a fait l'objet d'une analyse approfondie pour comprendre quels impacts elle a sur les habitudes de travail, les jeux d'acteurs et la prise en compte des temporalités du projet. D'une part, il a été question de comprendre quelle place les pratiques informelles prennent à l'intérieur de ce mode de fonctionnement, et si la convention est en mesure de les installer dans la durée et avec quels moyens. D'autre part, nous avons analysé si elle pourrait élargir son champ d'action (les temps du projet et les acteurs) pour mieux répondre aux nouveaux paradigmes urbains.

Quatre enjeux transversaux rythment notre analyse finale : 1) Les moyens humains, 2) les outils inventés, hérités ou partagés pour coopérer, 3) les temporalités de la collaboration, 4) la « fabrique de la règle ».

Concernant le premier enjeu des moyens humains, la gestion des projets urbains est confrontée au manque de ressources humaines, notamment au sein du SDIS, ce qui complique le suivi des dossiers croissants. L'émergence de figures intermédiaires, comme les traducteurs ou facilitateurs, joue un rôle clé en coordonnant les acteurs et en fluidifiant la communication. Ces intermédiaires peuvent harmoniser les expertises, aider à la transmission de la mémoire des projets et capitaliser les retours d'expérience. Leur intégration est essentielle pour améliorer la coordination, garantir la pérennité des aménagements et répondre aux défis des transformations urbaines.

Quant aux outils, les perspectives d'amélioriation de la collaboration entre le SDIS 33 et Bordeaux Métropole, des outils technologiques (cartographies, bases de données) et des pratiques (diagnostics partagés, promenades opérationnelles) ont été explorées. Bien que prometteurs, ces outils rencontrent des limites techniques et organisationnelles, notamment l'absence de systématisation. Les initiatives collaboratives sur le terrain, comme les évaluations conjointes et les démonstrations in situ, renforcent la compréhension mutuelle et évitent des blocages coûteux. Ces démarches soulignent l'importance des relations humaines pour surmonter les divergences.

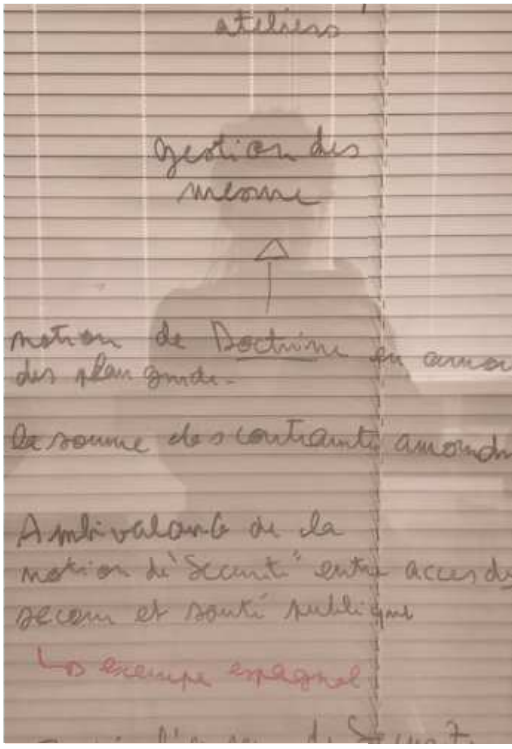

Ci-dessus : prise de notes durant l'atelier «Végétalisation & sécurité» © LAA-LAVUE - mai 2024.

Le troisième enjeu, lui, est lié à l'importance de la gestion des temporalités dans la collaboration entre SDIS et Métropole pour les projets urbains. Aux trois temps classiques qui marquent le processus (l'analyse, la conception, et la construction), deux temporalités s'ajoutent et deviennent cruciales : celle en amont pour anticiper les contraintes de sécurité et pour éviter des conflits et retards successifs. Et celle en aval, qui correspond à la gestion post livraison et qui permet au SDIS une continuité sur le long terme pour les secours. Enfin avoir ou retrouver la mémoire du projet, incluant la documentation et la transmission des décisions, se révèle aussi essentiel. Pour cela, l'exemple des plans de gestion des biens classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, pourrait servir de modèle pour assurer la mémoire et le suivi des évolutions des grands projets.

Enfin, le quatrième enjeu propose de regarder l'évolution de la réglementation des projets urbains et architecturaux, souvent modifiée après des événements catastrophiques. La création de conventions locales de sécurité, notamment pour la construction en bois, soulignent aussi les lacunes des règles nationales. Le SDIS a mis en place des doctrines locales pour combler ces manques, bien qu'elles causent parfois des conflits en raison de leur incohérence avec la réglementation nationale. Nous proposons ainsi de voir ce processus comme une « fabrique de la règle »qui nécessite une coopération entre acteurs et un dialogue constant, car la réglementation ne peut être une simple norme, mais doit s'adapter aux réalités pratiques et contextuelles.

Dans le contexte de la crise socio-économique et écologique, il est crucial d'examiner les tensions entre enjeux environnementaux et sécuritaires en gestion urbaine.

Trois questions majeures émergent de cette recherche :

La première concerne le degré d'acceptabilité de la conciliation entre la végétalisation des espaces publics, nécessaire à la durabilité des villes, et les exigences de sécurité incendie, deux priorités parfois antagonistes.

La seconde question porte sur la vulnérabilité des territoires, en particulier les fragilités créées par de nouvelles pratiques urbaines, soulignant l'importance d'une coopération renforcée et la compréhension mutuelle nécessaire entre acteurs pour partager des doctrines de sécurité et d'aménagement.

La troisième et dernière question relève de la dimension informelle des échanges, essentielle pour résoudre les blocages, mais fragile car liée à la bonne volonté des agents. Il apparaît primordial de protéger et de pérenniser ces formes de collaboration informelle sans les réduire à un processus bureaucratique. Une telle approche de coopération, combinant échanges formels et informels, est apparue dans cette recherche comme fondamentale pour une gestion plus résiliente des territoires et des risques.

Travailler avec l'humain , c'est questionner les liens sous-jacents aux cadres institutionnels

« Le rôle de l'informel est essentiel »

Un aspect essentiel révélé par les entretiens et les ateliers menés avec les membres du SDIS 33 de Bordeaux Métropole est le rôle majeur des rapports et liens humains, souvent déplorés comme insuffisants (mais qui ont été renforcés par l'animation des ateliers eux-mêmes). Ces liens informels, sous-jacents aux liens formels des organigrammes, hiérarchies, annuaires ou fiches de postes, redoublent, renforcent et accroissent l'efficience de l'action et la résilience de ses rouages, y ajoutant vitesse, simplicité, et motivation émotionnelle.

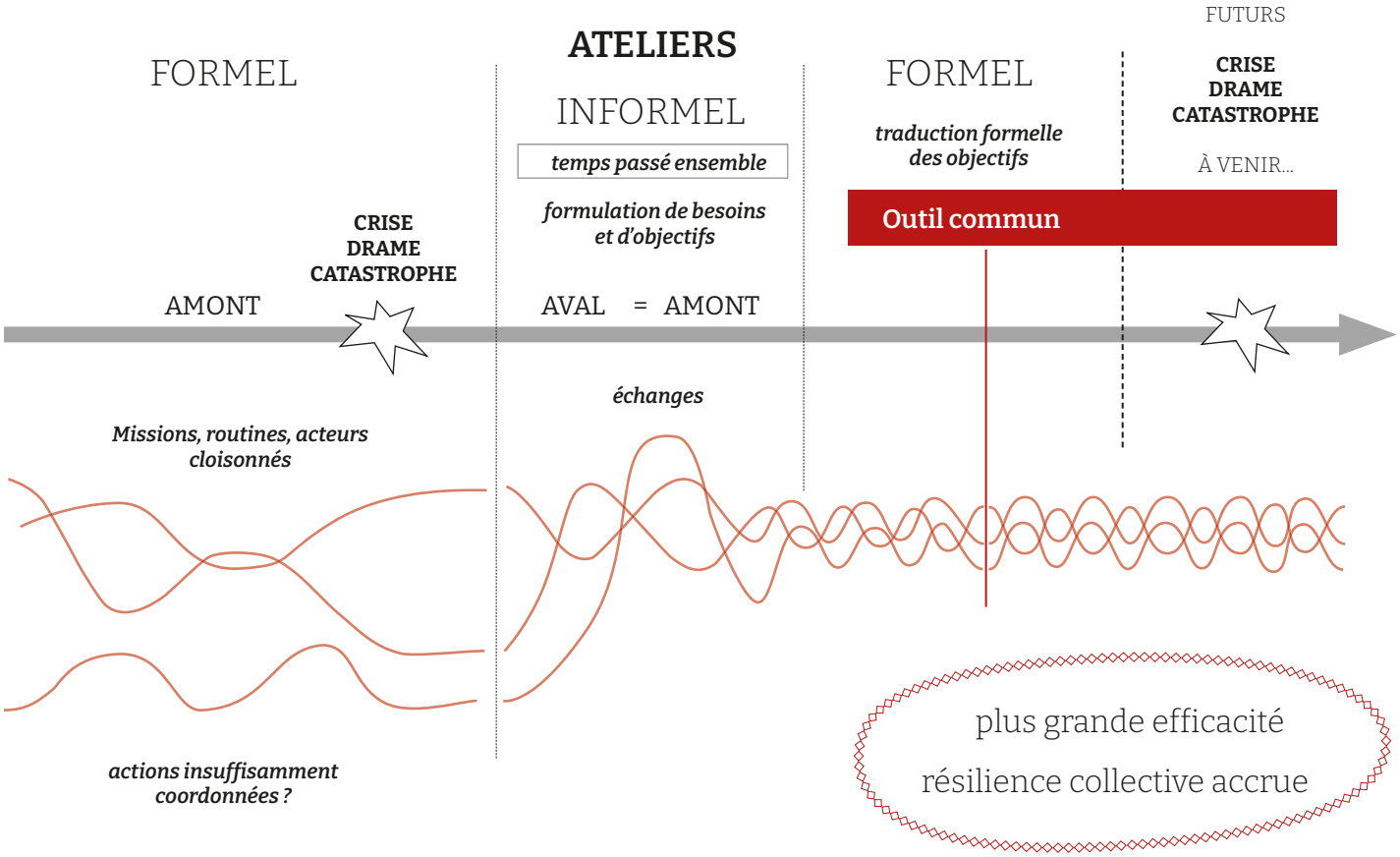

Visualiser l'empilement cartographique des normes pour révéler les lignes de fractures et de convergences du territoire

Prototype d'outil SIG (Système d'information géographique) élaboré à partir du corpus de données cartographiques thématiques collectées sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Ici : superposition non-exhaustive, compilant 18 strates thématiques sur plusieurs dizaines existantes.

© LAA-LAVUE-Mai 2024

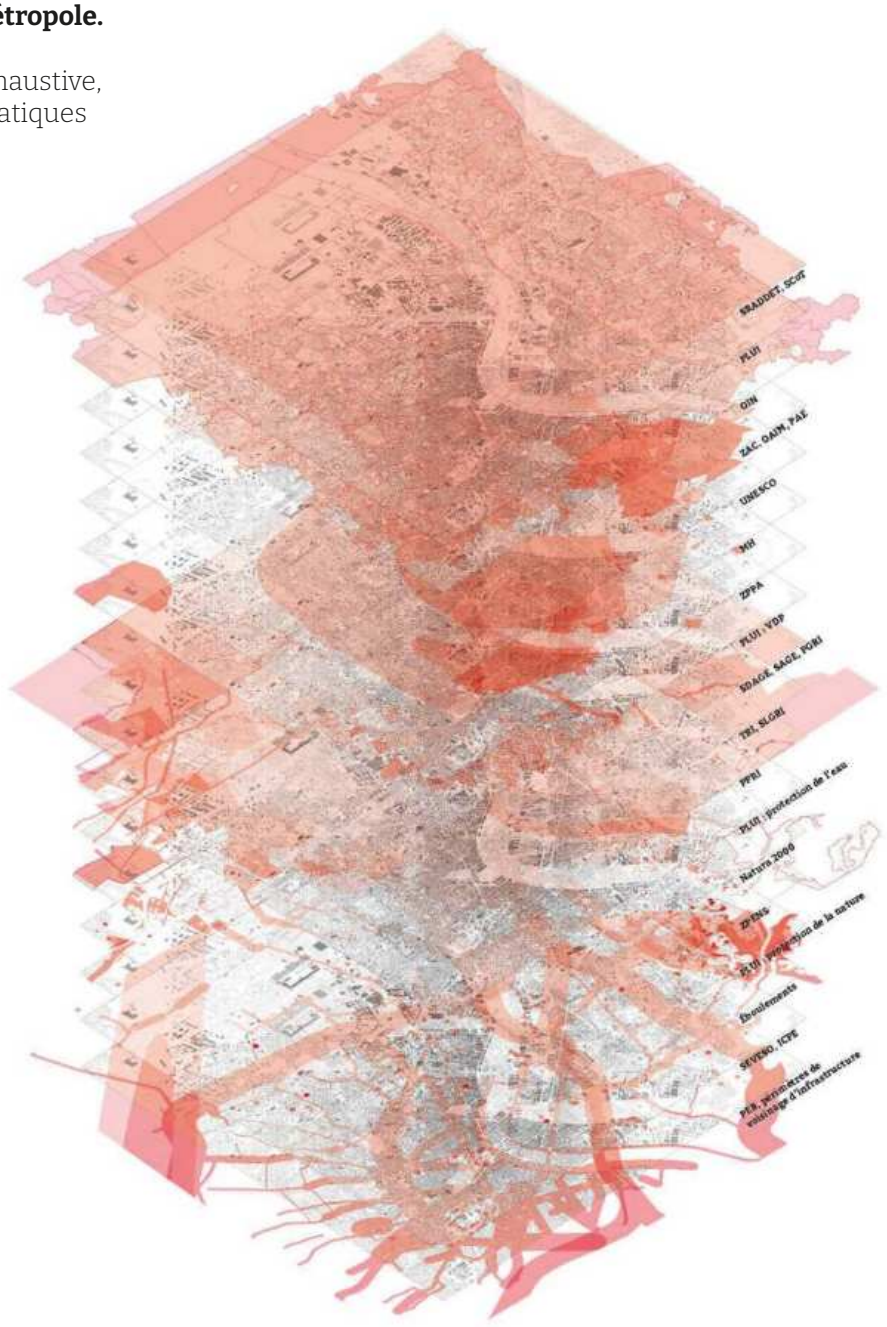

Dans le cadre du programme VIES, les chercheurs ont réalisé une synthèse graphique des données cartographiques existantes sur les différents thèmes liés à la sécurité ou aux enjeux environnementaux ou urbains. La compilation et l'analyse de la cartographie attachée aux inventaires et plans de gestion propres aux différents acteurs et champs de la «sauvegarde» (patrimoine, sécurité, environnement...), par-delà l'intrication et la superposition dense des réglementations et normes qui peut volontiers apparaître déroutante et chaotique, traduit toutefois les habitudes de travail, notions, vocabulaire et enjeux intéressant chacune des parties. Dans son exploration détaillée, elle permet en outre de faire réapparaître la réalité du terrain, l'épaisseur de ses problématiques, et les lignes de fracture ou au contraire de rencontre et d'accord possibles entre les thématiques.

table ronde

1 vulnérabilités & fragilités

Modérateur :

Lieutenant-Colonel
Stéphane Dupré | *Chef de la mission Stratégie et Prospective, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du Ministère de l'Intérieur*

Intervenants :

Valérie Sabéran | *Adjointe au directeur général des territoires, Bordeaux Métropole, Pôle Territoire vulnérable, territoire résilient*

Lieutenant-Colonel
Éric Vergeat | *Chef du groupement Analyse et Couverture des Risques Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours du Rhône et de Lyon (SDMIS 69)*

Capitaine
Laurent Béroard | *Chef du bureau Transformation urbaine du SDMIS 69*

Marie Carrega | *Cheffe du bureau adaptation au changement climatique, Ministère de la transition écologique*

Virginie Perromat | *Chargée d'étude Culture du risque et résilience, Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT)*

Le propos :

Prendre conscience des vulnérabilités d'un territoire et les analyser, ce n'est pas rester démuni, inactif, «fragile», mais au contraire poser les bases d'une anticipation qui permet de transformer les fragilités en forces.

Cela passe néanmoins par des compromis à trouver, un équilibre entre mesures nécessaires et risques à prendre pour en éviter de pires, et demande la vigilance nécessaire pour éviter, un enjeu pouvant en occulter un autre, les effets pervers de possibles mauvais choix pouvant conduire à une mauvaise adaptation.

Le chemin vers la bonne adaptation n'est pas forcément une route tracée d'avance, et suppose souvent essais, retours d'expérience, corrections, autant qu'une mobilisation et un effort de sensibilisation continué de l'ensemble des publics et acteurs de la société.

adjointe au directeur général des territoires, Bordeaux Métropole,
Pôle Territoire vulnérable, territoire résilient

Valérie Sabéran



Identifier efficacement les vulnérabilités et les acteurs pertinents pour y répondre ?

« se savoir vulnérable, c'est déjà anticiper et se préparer à agir »

L'été 2022 aura marqué les mémoires à Bordeaux, par la succession et le cumul des événements extrêmes : tempête de grêle, vagues de canicules, incendies dévastateurs dont les fumées ont été perceptibles jusqu'au centre-ville... cette série de catastrophes ressenties par tous a fait surgir la conscience de notre «entrée en vulnérabilité», et fait naître le constat d'une insuffisante appréhension globale et systémique des risques à l'échelle locale. La décision a alors été prise d'initier une démarche de résilience territoriale, qui a donné lieu à l'élaboration d'un Plan de Résilience Métropolitain construit avec les communes et les acteurs locaux, sur la base d'un diagnostic partagé de la situation.

La conscience de la vulnérabilité, d'être vulnérable, diffère singulièrement du simple constat d'être «fragile» : elle induit en effet la mise en mouvement, l'anticipation, l'action, tandis que se considérer comme «fragile» porte l'idée implicite d'un fatalisme, la certitude ou la crainte d'être irrémédiablement brisé, l'acceptation d'une rupture inévitable. À l'inverse, prendre conscience des vulnérabilités d'un territoire, et la partager avec l'ensemble des acteurs qui le composent, c'est faire face, et décider collectivement de préparer les conditions et les outils qui permettront de gérer les événements à venir. Prendre conscience des vulnérabilités d'un territoire, c'est donc le socle sur lequel structurer notre capacité à faire face, afin justement de ne pas se révéler (trop) fragile le moment venu, quand les risques se présenteront.

Le partage de cette conscience des vulnérabilités entre les acteurs locaux est au centre des enjeux de résilience territoriale, car il permet la co-construction d'une vision stratégique et facilite la mise en œuvre des actions opérationnelles. Dans cet état d'esprit, Bordeaux Métropole et le SDIS 33 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde) ont souhaité construire un cadre partenarial formalisant et fluidifiant leurs relations, qui a pris la forme d'une Convention de partenariat technique signée en 2024.
Celle-ci a permis d'ouvrir la discussion sur divers sujets, dont certains pour lesquels les positions de départ de chacun s'opposaient du fait d'injonctions potentiellement contradictoires (par exemple végétaliser pour résorber les îlots de chaleur urbains et le risque sanitaire de la canicule, et garantir l'accessibilité de la ville aux engins des pompiers). Toute la difficulté et l'art ont alors consisté, pour pouvoir s'entendre, à savoir observer au préalable comment « on se parle », quel langage on utilise, et avec qui précisément.

Par ailleurs, pour que les choses puissent à l'avenir, et *a fortiori* en situation de crise, non-seulement fonctionner mais le plus efficacement et le plus rapidement possible, il est apparu évident qu'un enjeu majeur était de créer des liens plus denses que les seules relations officielles au sein de machines administratives souvent complexes. Des liens humains, donc, consistant en premier lieu à mettre des visages sur des noms ou des fonctions officielles, afin de savoir *à qui* s'adresser selon les situations, quelle «paille» trouver dans la meule de foin d'organigrammes souvent touffus.

Une fois les (bonnes) personnes connues, l'enjeu est alors de partager un langage, mettre les mêmes mots sur les mêmes choses, prendre connaissance de risques, de paramètres, d'outils parfois méconnus jusque-là (comme par exemple le rôle majeur pouvant être tenu par la Réserve citoyenne métropolitaine), mais aussi de comprendre et partager le jeu de contraintes dans lequel chacun s'inscrit. Contacts humains et langage partagé étant assurés ou en cours de consolidation, c'est de la mise en place d'une boîte à outils commune qu'il a fallu se préoccuper : passer en revue tous les cas s'inscrivant dans la question générale de savoir comment s'adapter au changement climatique - par exemple en intégrant des constructions bois - sans poser de nouveaux risques ou sans empêcher la lutte contre les risques existant ?

Enfin, un point important est de ne pas croire avoir tout résolu une fois pour toutes, «simplement» avec un document à lui seul, mais de garder en mémoire qu'il s'agit d'un effort continué, d'un travail à mener en permanence, d'un chemin commun qu' il faut arpenter et tracer ensemble, sur la base d'une relation de confiance à consolider au fil du temps.



pour aller plus loin / documents à consulter :

Convention de partenariat Bordeaux Métropole / SDIS 33

https://www.cerema.fr/fr/system/files?file=documents/2025/07/4_partenariat_sdis33_bordeaux_metropole.pdf



Lieutenant-Colonel
Éric Vergeat
chef du groupement Analyse et Couverture des Risques Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours du Rhône et de Lyon (SDMIS)



Capitaine
Laurent Béroard
chef du bureau Transformation urbaine du SDMIS

Adapter les mesures de végétalisation urbaine à la lutte contre le risque incendie ?

« intégrer la prise en compte de l'accès des secours le plus en amont possible dans les projets urbains »

Dans l'agglomération lyonnaise et au sein des services de secours, est né le constat qu'il fallait changer les méthodes et les pratiques, chercher des exemples ailleurs pour adapter la manière de gérer les risques aux transformations rapides de la ville et aux nouvelles politiques d'adaptation au réchauffement climatique. En somme qu'il fallait «s'adapter à l'adaptation».

Par exemple concernant l'accès des secours sur intervention ou le déploiement de moyens de lutte contre l'incendie, il apparaissait qu'au sein des nouveaux projets urbains, le lien n'était pas fait, chaque domaine d'expertise restant confiné dans une pensée «en silo», et suscitant au final des écarts importants parfois préjudiciables à une mise en œuvre rapide et efficace des secours.

Aussi, le but premier identifié, dans la manière de travailler avec la métropole, fut de voir intégrer au plus tôt, en amont même des projets urbains et de leur conception, la prise en compte des paramètres et exigences propres aux services de secours. Il s'agissait également de ne pas se cantonner à de fausses évidences ou idées reçues, comme celle de croire que la réglementation en matière d'accès des secours, souvent complexe et dépendante de l'année de construction des bâtiments, serait connue de toutes et tous y compris au sein des services porteurs ou instructeurs dont ce n'est, *a priori*, pas la priorité, par manque de sensibilisation au sujet. D'où l'élaboration en cours d'un « Schéma de circulabilité dans l'agglomération », destiné à redéfinir en commun les axes et voies pénétrantes les plus appropriés pour améliorer l'efficacité des secours. Mais selon quel modèle ? Il ne suffisait en effet pas de désigner des axes existants, mais bien de se mettre d'accord sur ce que signifie l'accessibilité, ses exigences, les formes qu'elle suppose et qu'il convient de ménager dans les projets urbains.

La question se pose notamment avec les exigences et objectifs de végétalisation au sein de l'agglomération lyonnaise.
L' objectif posé par le Plan Nature de la Métropole de Lyon, afin de limiter la température et les îlots de chaleur urbaine en été, d'améliorer le cadre de vie et la qualité de la biodiversité en ville, est de parvenir à planter 300.000 arbres dans les 58 communes de la Métropole d'ici à 2030, dont 10.000 dans la ville de Lyon elle-même. En novembre 2025, 250.000 arbres auraient déjà été plantés, à un rythme annuel très soutenu, modifiant rapidement la configuration urbaine connue jusqu'alors. La présence systématique d'arbres entre voirie et bâtiments, encore jeunes aujourd'hui mais qui croîtront pour atteindre une belle taille dans un futur pas si lointain, pose immédiatement la question de l'accessibilité des véhicules à échelle en cas d'incendie. À cet égard, les critères de jalonnement ou de distance de recul par rapport aux façades sont déterminants : qu'il faille l'espace suffisant pour la longueur d'un camion ou le recul nécessaire au bon déploiement de l'échelle pour atteindre les étages les plus hauts, les arbres, selon la densité de leur peuplement ou la hauteur de leur houppier, peuvent constituer des obstacles rédhibitoires. Il apparait que l'instruction des dossiers sous l'angle des réglementations incendie devrait être envisagée réglementairement.

Pour concilier végétalisation urbaine et accessibilité des secours, il paraît essentiel d'anticiper les contraintes techniques des secours le plus en amont possible des projets, en y intégrant les dispositions réglementaires applicables et les dimensions précises à respecter pour garantir l'efficacité des moyens de secours pour les rendre opératoires. Il est en effet cohérent de prévoir et d'anticiper que devoir faire face à un impossible opérationnel suite à la mise en œuvre d'un projet et que l'on détecte trop tard.



pour aller plus loin / document à consulter :

SDMIS
GUIDE TECHNIQUE
Accessibilité des véhicules d'incendie et de secours

https://www.sdmis.fr/wp-content/uploads/2026/01/Guide_accessibilite-secours_2026-01.pdf

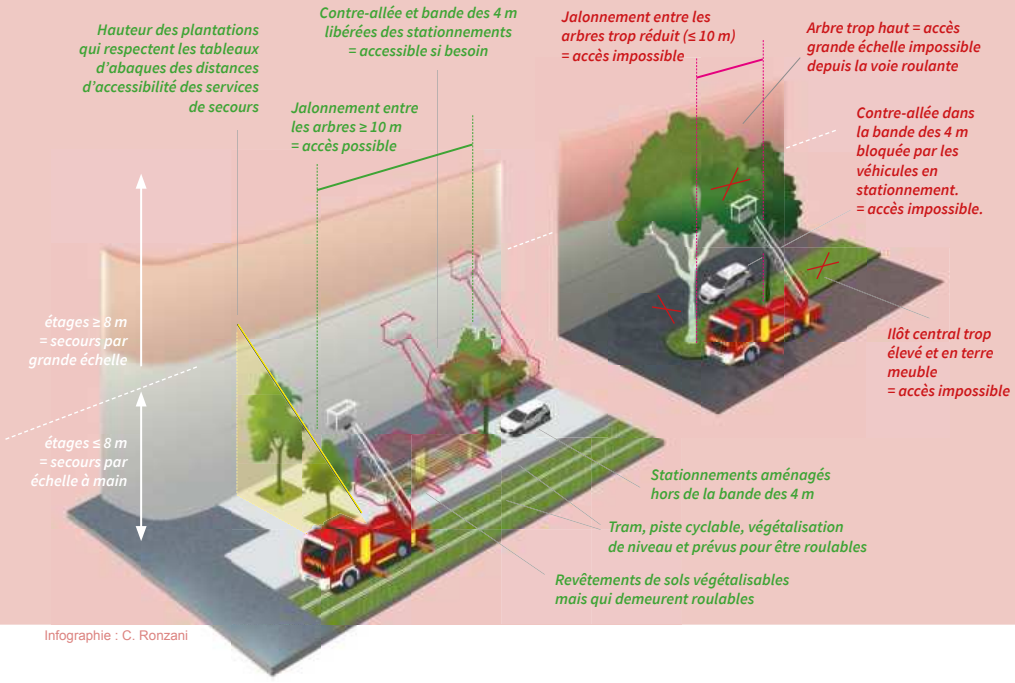

Infographie : C. Ronzani

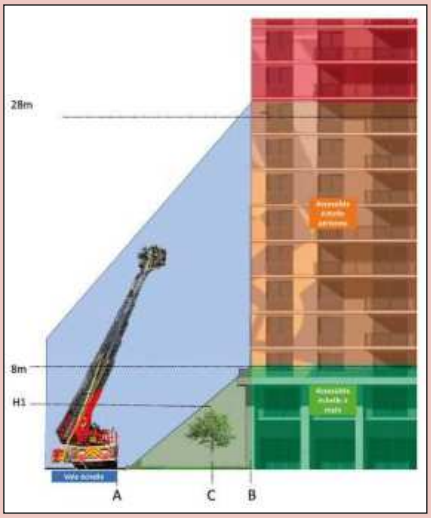

Ci-dessus :
SDMIS 69 - Guide technique Accessibilité des véhicules d'incendie et de secours. Abaque de calcul des distances d'accessibilité des véhicules d'intervention et de hauteurs des plantations

Cheffe du bureau adaptation au changement climatique, Ministère de la transition écologique

Marie Carrega



Le besoin d'une maturité de la connaissance des risques autant que des mal-adaptations possibles

« quand on commence à déployer une solution, on commence à en voir les écueils possibles »

Il faut en convenir, la végétalisation en ville n'a pendant longtemps pas été identifiée comme un problème, probablement du fait d'un biais culturel largement partagé qui voit en l'arbre quelque chose de forcément positif, quels que soient sa localisation ou le contexte dans lequel il est planté… Cet état de fait semble perdurer : à titre d'exemple, le guide en cours d'élaboration par le Ministère, portant sur la «mal-adaptation» des mesures visant à végétaliser et lutter contre la chaleur en ville, partagé avec l'ensemble des partenaires institutionnels concernés, n'a pour l'instant suscité aucun retour qui témoignerait d'une marque d'intérêt pour ce sujet. De même, l'existence depuis 25 ans d'un bureau « Adaptation » au Ministère de l'environnement (ou quelles qu'aient été ses dénominations exactes au fil du temps) est souvent méconnue, et en tout cas peu médiatisée.

Or, l'arbre urbain à tout prix peut parfois avoir toutes les caractéristiques de la « fausse bonne idée », dans la mesure où ce qui est présenté comme une solution idéale à un problème (en l'occurrence la chaleur en ville, ou la lutte contre l'érosion de la biodiversité), créé un nouveau problème, ou le déplace, ou masque un problème connexe, ou consiste à transmettre involontairement la résolution du problème et de ses conséquences à quelqu'un d'autre. Une digue par exemple, si elle répond à un risque réel, peut en même temps générer un « faux » sentiment de sécurité, ce qui est un problème masqué (le manque de conscience et de vigilance des acteurs locaux et habitants vis à vis des risques). En matière d'adaptation, rien n'est donc tout noir ou tout blanc, et il faut faire preuve de discernement en gardant en vue qu'il n'existe pas, et là encore moins qu'ailleurs, de « solution miracle » qui nous dispenserait de regard critique.

En fait, il convient de reconsidérer la manière dont les nouvelles solutions ou normes d'action sont produites, et le contexte dans lequel elles le sont, pour en saisir toute la nuance et la variabilité.

Ainsi, bien souvent, c'est à partir d'une catastrophe et de la prise de conscience qui en découle qu'on pose les bases d'une nouvelle solution, qui est la plupart du temps un compromis : celui qui fait la balance entre l'aversion que suscite une menace, un problème, et l'acceptabilité sociale de celui-ci.

Si l'on observe par exemple la norme sociale et officielle qui a réglé jadis le comportement et la réglementation sur la place de la cigarette dans l'espace public, on constate d'abord un glissement à partir d'une méconnaissance originelle du risque (et dans une certaine mesure d'une dissimulation volontaire), autorisant une large acceptabilité publique, vers un débat public et une contestation nourris par la recherche et la diffusion de données et de preuves, sources de crainte et d'aversion pour le tabac. l'acceptabilité sociale du risque s'est considérablement réduite, le «curseur» entre aversion et acceptabilité s'est déplacé, suscitant parallèlement le déplacement du curseur de la norme.

Toutefois, le curseur de l'acceptabilité ne se déplace pas une fois pour toutes pour demeurer immobile ensuite. Les situations, les cas particuliers, l'état des connaissances évoluent, faisant apparaître des lacunes, des erreurs de tir, les nécessités d'adapter les solutions, celles-ci pouvant au bout d'un certain temps apparaître insuffisantes, pas assez efficaces, ou parfois contre-productives ou générant des effets-pervers non-envisagés à l'origine.

Le processus d'élaboration de nouvelles normes et solutions n'est donc jamais univalent, et celles-ci, quel que soit le bien-fondé des intentions qui les portent, jamais idéales, incontestables ou définitives. L'adaptation à une crise, à un problème, qu'il soit sanitaire, sécuritaire, écologique... est par définition une notion fluctuante, caractérisée avant-tout par sa variabilité dans le temps et dans l'espace, en fonction des lieux, des acteurs concernés, etc. L' adaptation doit sans cesse s'adapter !

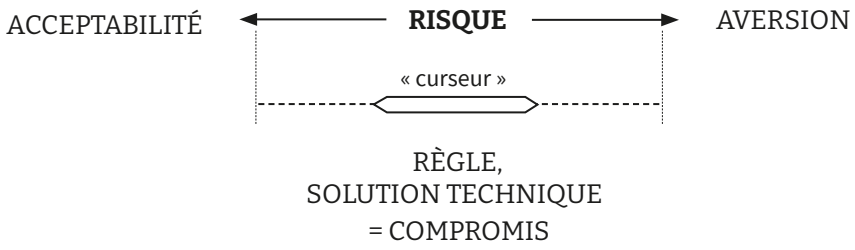

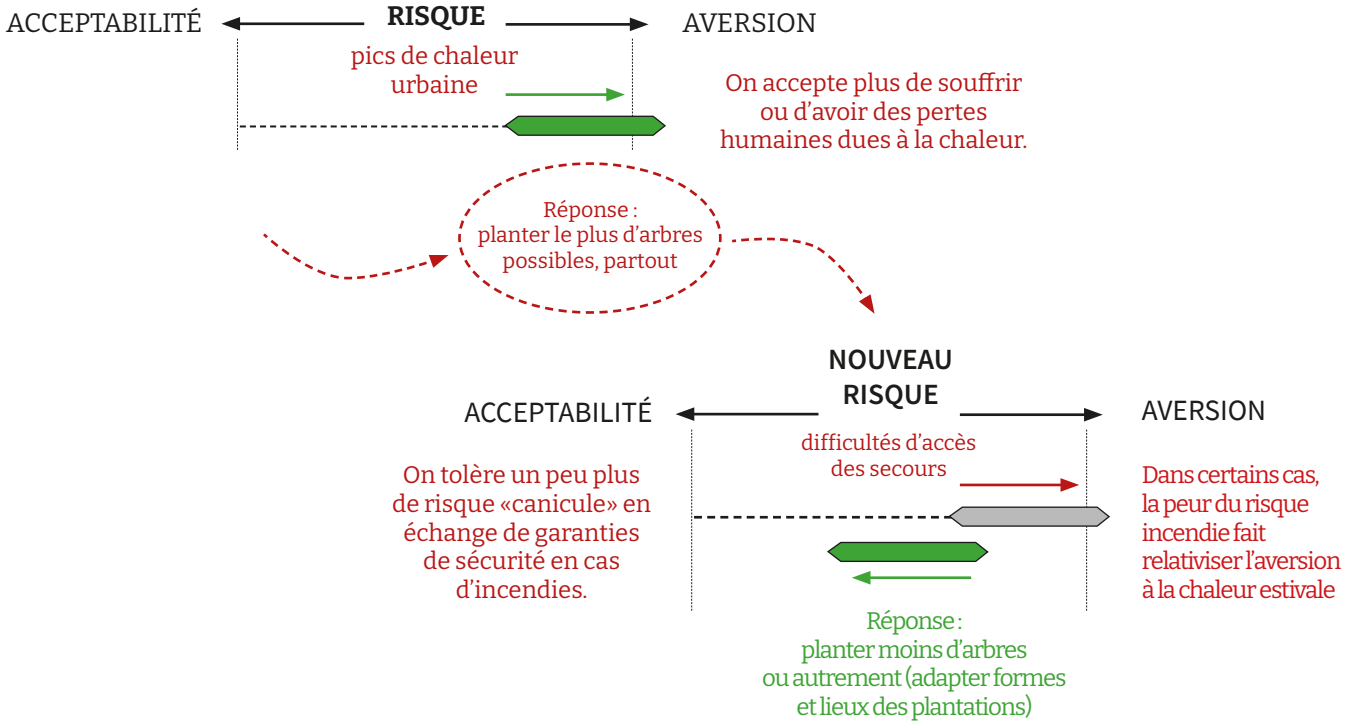



Virginie Perromat

Chargée d'études Culture du risque et résilience, Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT)

Sensibiliser aux risques, un travail de long terme qui doit s'adresser à tous les publics

« fédérer populations et acteurs pour mieux se préparer aux crises»

s'est emparée très tôt des questions relatives à la «culture du risque». Depuis quatre ans, avec le soutien du ministère en charge de l'Écologie, elle contribue plus activement à sa diffusion auprès des populations afin que chaque citoyen puisse être acteur de sa propre sécurité. Malgré un cadre législatif étoffé et partant du constat que seul un tiers des français sait qu'il habite en zone à risques, et que les trois quart sont demandeurs d'informations préventives pour anticiper et se protéger, la sensibilisation de ces cibles constitue un levier déterminant au service de la résilience territoriale.
Dans ce cadre et dans une posture alignée avec l'objectif gouvernemental «Tous résilients face aux risques», l'AFPCNT constitue et anime une plateforme nationale d'acteurs diversifiés œuvrant pour la prévention, l'adaptation et la gestion des risques. Elle est plus largement ouverte à des publics non experts : personnes morales de type collectivités, services de l'État, agences, entreprises, associations mais aussi des personnes privées comme les citoyens pour renforcer les synergies d'actions entre parties prenantes qui souhaiteraient s'investir dans des démarches de prévention et de sensibilisation, notamment à travers la réalisation d'actions labellisées «Journée nationale de la Résilience».

Un des défis majeurs pour l'AFPCNT, dans son ambition d'être le ciment intelligent de la culture du risque, réside dans son rôle de «facilitateur» et de «figure intermédiaire» en reliant acteurs publics et privés autour de problématiques diverses liées à la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels et technologiques. En coordonnant des groupes de travail thématiques sur la gestion des risques majeurs et le relèvement post-catastrophe par exemple mais aussi en développant au niveau national des dispositifs d'actions phares comme Préparisk et dans les territoires le Résilience Tour, le Risk Co'Tour ou bien les JNR, l'AFPCNT promeut une culture du risque partagée, fruit de l'intelligence collective multi-acteurs et transversale. Pour gagner en imprégnation des publics bénéficiaires, les dimensions culturelles, artistiques et ludo-pédagogiques constituent des leviers privilégiés. Mieux comprendre l'avant-pendant et après événement extrême pour mieux prévenir collectivement et individuellement les risques de catastrophes demeure l'objectif principal des nombreuses actions développées et encouragées par les membres et partenaires de l'AFPCNT issus de l'écosystème de la prévention des risques majeurs, de l'adaptation au changement climatique, de la sécurité civile et de la gestion de crise.











Ci-dessus et ci-contre :
exemples de documents, visuels et événement de sensibilisation et d'information du public et des professionnels réalisés par l'AFPCNT

discussion & questions

Quelle évolution des règles de construction faudrait-il envisager ? Comment encadrer la reconstruction après un sinistre ?

À travers les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les PLUi à l'échelle intercommnuale ! Afin de définir où construire et où ne pas construire en fonction des risques, et -aussi important- comment construire ou reconstruire. Dans l'agglomération bordelaise par exemple, ce qui se passe dans la zone d'estuaire doit être envisagé différemment.

Avec les Plans de Prévention des Risques (PPR) ! Qui sont réalisés sous l'égide du Préfet et annexés au PLU. Il y en a environ 10.000 en France. Ils seraient à compléter, en prenant en compte pas seulement les risques, mais ausis les aléas, en établissant des aléas de référence.

Par exemple pour les crues : ce qui est centennal tend à devenir décennal avec le changement climatique... il faudrait mieux modéliser les aléas de ruissellement.

Idem pour les horizons de temps : la politique de prévention des risques devrait porter un regard à 100 ans (en arrière et en avant). Pour l'érosion, c'est par exemple de l'ordre de 30 ans.Avant la tempête Xynthia, il n'y avait pas, auparavant, de plan de prévention pour la submersion marine...

Les marqueurs paysagers tels que les repères de crues présents dans l'espace public, ainsi que les événements de commémoration, sont essentiels pour entretenir une mémoire de la résilience face aux risques et renforcer la préparation des populations locales.

Qu'en est-il spécifiquement des risques causés par l'augmentation à venir de la température ?

C'est la justification no 1 des politiques de végétalisation urbaine. La chaleur tue : on estime de 20.000 à 30.000 le nombre de décès par an dus à la chaleur. La loi y répond d'ores et déjà, par exemple avec l'obligation dans le Code du Travail de protéger les travailleurs.

La difficulté, c'est que la ville du futur -par exemple celle de 2050 - est déjà construite au jour d'aujourd'hui à 80 %, la marge d'action restante est limitée. D'autant que s'y ajoutent la difficulté de l'enchevêtement des réseaux (eau, gaz, communications, électricité...), ou des détails qui comptent, comme le fait que nombre de bâtiments manquent de volets. En outre, la nouvelle végétation suppose des conditions et ressources, elle manque souvent d'eau, souffre elle-même de la chaleur urbaine. Et elle ne répond pas à tout : elle permet de gagner au mieux 10 degrés.

À Bordeaux, dans le cadre du projet «Plantons 1 Million d'arbres», les impacts à venir de la chaleur ont fait l'objet d'essais de modélisation, notamment pour évaluer l'impact de la chaleur sur les mouvements de terrain ou les risques technologiques. En effet, la liste des effets possibles, quand on l'ouvre, est longue et implique des thèmes auxquels on ne pense pas forcément de prime abord.

Les moyens humains manquent toujours. Comment faire ?

Les facteurs déterminants sont d'abords d'être en mesure de répondre collectivement, de mettre en réseau, de mutualiser, les moyens, et de se mettre en capacité de réagir, ce qui suppose aussi une montée en compétence des territoires. Dans le cas d'une collectivité, cela consiste par exemple à ne pas penser que «intercommunalité» ou que «métropole», mais aussi associer Département, commune... à Bordeaux Métropole, la réserve citoyenne métropolitaine va par exemple atteindre les 200 personnes. C'est un moyen de plus.

Comment articuler l'ensemble des acteurs au sein d'une culture partagée du risque. Quels liens construire ?

Il peut s'agir de connecter certains services entre-eux qui ne le sont pas forcément au départ, qui ne se parlent pas sur ce genre de thème. Par exemple de mettre en relation les DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) avec les Rectorats d'Académie... ou les communes avec les associations (c'est le cas à Paris, dans le cadre du scénario «+ 50 °».

Et par rapport aux risques sur le patrimoine culturel ?

Le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique, réalisé sur la base d'une hypothèse de +4° en moyenne d'ici 2030, intègre dans sa mesure 44 l'enjeu des patrimonies culturels qui seraient impactés. Pour y répondre, il faut non-seulement une cartographie des risques selons les lieux, mais aussi une hiérarchisation des priorités : que sauve-t-on ? Dans quel ordre de priorité ? Il s'agit aussi de former les professionnels, par exemple ceux des musées, à ces enjeux et à une stratégie de réponse et aux actions d'urgence qui pourraient être requises, afin d'être prêts.

La réponse aux risques sur le patrimoine passe par exemple par la question du maintien du «climat» adéquat à la préservation des documents au sein des bibliothèques et des archives (le taux d'hygrométrie essentiellement).
Mais c'est aussi l'enjeu de disposer de plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC) à jour, en particulier vis à vis des inondations.

S'il y a des exemples de dialogue à l'échelle locale entre SDIS, existe-t-il le même genre d'échanges entre ministères ?

À titre d'exemple de liaison locale, le SDMIS à Lyon a mis en place un système d'officiers de liaison, chargés notamment d'établir et cultiver le lien avec les mairies. L'officier de liaison joue, en particulier auprès des petites communes, un rôle informel de conseiller technique auprès du maire.
Le SDMIS organise des formations et élabore et diffuse également des guides portant sur des thématiques précises. Par exemple celle des objets faisant obstacle aux secours dans les rues et pouvant bloquer les échelles des pompiers. Ou encore des corpus de préconisation quant à la meilleure disposition des voies de tramway (à savoir plutôt en milieu de voirie qu'en bordure de rue auprès des façades).

Mais des échanges restent à instaurer, car dans le Rhône, l'instruction des permis de construire pour les bâtiments d'habitation ne passe plus systématiquement par les services des pompiers et des difficultés perdurent pour pouvoir consulter ou actualiser les dossiers.

Les contraintes environnementales conjuguant enjeux humains, de biodiversité, de prévention et de sécurité/sûreté induisent bien souvent des difficultés d'application de certaines réglementation comme l'obligation légale de débroussaillage en est le témoin.

De nouvelles règles sont à inventer rapidement au vu des effets perceptibles et menaçant du changement climatique, notamment en raison d'événements extrêmes. Pour cela et en vue d'anticiper au mieux, leur élaboration nécessite une certaine agilité du législateur, doublée d'une mobilisation générale des parties prenantes dans les territoires, ce qui reste complexe en raison du manque de culture du risque et de formation généralisé.

Faut-il forcément des catastrophes pour provoquer l'élaboration de nouvelles règles ?

Dans la mesure du possible, les administrations s'efforcent d'anticiper les événements et la demande politique. Des documents et textes existent déjà, mais du fait d'une forme de déficit de la culture du risque en France, ils ne trouvent pas forcément encore de traduction politique, législative ou réglementaire. Par ailleurs le public comme les décideurs oublient vite : la canicule de 2019 avait suscité le déclenchement de la Vigilance Orange, mais on en parle peu aujourd'hui.
On pourrait en dire de même sur les repères de crue, un paradigme de la culture du risque qui peine à se généraliser. D'une manière générale, ce sont hélas des thèmes qui attirent peu de monde en réunion... hormis à la suite immédiate d'une catastrophe.

Il y a souvent un «fait accompli» de l'aménagement et des projets urbains par les collectivités, sans consulter les pompiers... comment y remédier ?

D'une manière générale, le changement climatique et ses conséquences possibles ne sont jamais pris en compte en tant qu'obligation forte dans les projets. La meilleure solution pour y pallier serait de faire davantage travailler autour d'une même table, au même moment, au même endroit, élus et techniciens des différentes institutions concernées. De les réunir au sein de formation commune aussi. Ou encore de généraliser dans les organigrammes des processus inter-services, en amont. Il faut davantage de «faire ensemble».



© Photo J.B Menges - Bordeaux Métropole

table ronde

2 Acceptabilité des risques

Modérateur :

Nacer Lalam | *Directeur de la recherche et de la valorisation, Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur (IHEMI)*

Intervenants :

Lieutenant-Colonel
Philippe Harguindeguy | *Sous-directeur opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS 33)*

Lieutenant-Colonel
Fabien Moigne | *Chef du bureau prévention (BPREV) à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)*

Éric Aubineau | *Ancien responsable du service prévention sécurité, Bordeaux Métropole*

François Durquety | *Directeur de la mission «Plantons un million d'arbres» Bordeaux Métropole*

Le propos :

Appréhender un risque nouveau, complexe, global tel que celui posé par le changement climatique, ou plutôt un pannel de conséquences dont beaucoup demeurent encore difficiles à évaluer ou imprévisibles, suppose de ré-examiner l'approche que l'on a des risques «classiques», vis à vis desquels l'ensemble des outils de prévention et de sécurité était conçu.

Cela peut mener à modifier la hiérarchie des risques socialement et politiquement acceptables, et nécessiter une réelle créativité en matière de nouvelles solutions ou adapations techniques, mais aussi humaines. Nouvelles pratiques collaboratives, attention continue aux incidents et contraintes nouvelles que la situation sur le terrain dévoile, décloisonnement des regards et des spécialités sont requis pour réussir à «s'adapter à l'adaptation».

Y a-t-il des risques acceptables vis à vis de l'impératif d'adaptation au changement climatique ?

Lieutenant-Colonel

Philippe Harguindeguy

Sous-directeur opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS 33)



À l'été 2022, avec les incendies qui ont frappé la Gironde durant l'été, l'objectif posé par Mme la Préfète était de tout faire pour rester au «zéro victime». C'est ce qui a motivé l'évacuation de près de 40.000 personnes, soit l'échelle d'une petite ville. Restaient toutefois des milliers de bâtiments en interface les uns les autres et avec leur environnement proche, qui représentent autant de risques susceptibles d'exiger l'intervention des pompiers, dans la mesure du possible. Le risque d'incendie, mais aussi les fumées épaisses stagnantes, nous ont conduit dans notre stratégie, à privilégier l'évacuation au confinement.

Aussi, s'il y a une part d'acceptabilité des risques, elle est à hiérarchiser : la vie humaine reste le critère-clé, et il faut rappeler que la mission des pompiers, telle qu'elle est établie et formulée, est la protection des personnes, des animaux, de l'environnement et des biens.



Lieutenant-Colonel

Fabien Moigne

Chef du bureau prévention (BPREV) à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)

L' intégration des contraintes en amont est précisément l'objet du bureau de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui veille notamment aux aspects d'urbanisme et d'aménagement de voirie.

Or on constate une acceptabilité des risques, implicite ou explicite, qui varie évidemment selon les acteurs institutionnels ou les personnes impliquées.

Par exemple on promeut de plus en plus, à Paris comme dans la plupart des grandes villes, des bâtiments en bois, notamment dans l'optique de créer des bâtiments et des quartiers bioclimatiques, en réponse aux vagues de chaleur estivales dues au réchauffement climatique. Mais du point de vue des pompiers, le bois est avant-tout quelque chose qui brûle ! Les autorités ont à faire face à deux risques différents qui se confrontent : l'élévation des températures estivales et le risque incendie, chacun pouvant causer des victimes.

Jadis, à l'aube de la modernité et tout au long de l'histoire des villes, du fait des matériaux des anciens bâtiments et de la limitation des moyens de lutte contre l'incendie, le risque majeur était celui de la conflagration, c'est à-dire la transmission rapide du feu d'un bâtiment à un autre constituant rapidement un unique incendie de grande ampleur, à l'échelle d'un pâté de maisons entier.

Aujourd'hui, hélas, avec certains écoquartiers en bois, on se retrouve face à la même situation, et un élément nouveau, du fait de l'inflammabilité des matériaux, est que non seulement la sécurité des occupants des bâtiments est davantage en jeu que dans un bâtiment «classique», mais également celle des intervenants des secours eux-mêmes. Dans le cas par exemple du récent incendie de l'immeuble Messager rue du Charolais à Paris, qui a vu la destruction complète du bâtiment en chantier, les pompiers pour leur propre sécurité ont dû se réfugier dans une des cages d'escaliers, seul élément en béton.

Dans ces conditions, il apparaît que tout l'enjeu, actuellement, porte sur la nécessité de sortir du fait accompli des projets d'urbanisme. Pour parvenir à dialoguer, à jeter des ponts entre corps de métiers, institutions et acteurs divers, de manière à harmoniser la «fabrique de la réglementation» et par-là aussi celle de l'architecture, au-delà des pratiques ou doctrines locales, autour d'une conscience partagée des risques.



Éric Aubineau

Ancien responsable du service Prévention Sécurité, Métropole de Bordeaux

« il faut pouvoir mettre en perspective les enjeux environnementaux avec les enjeux de sécurité »

Si, en matière de prévention des risques, le *leitmotiv* est toujours la priorité absolue donnée à la «sécurité des personnes et des biens», il faut cependant avoir la lucidité d'admettre que la notion de risque acceptable se définit toujours à travers la conciliation de divers enjeux croisés.

Par ailleurs, on ne peut pas, pour agir, tout faire reposer et tout attendre du seul cadre réglementaire. Telles sont les questions qui se posent relativement aux changements climatiques rapides et brutaux qui impactent de plus en plus le bien-être et la santé : comment se rendre collectivement capables de végétaliser la ville ? C'est un impératif intellectuel, moral et politique : les enjeux environnementaux et sanitaires *doivent* pouvoir être mis en perspective et concertés sur un pied d'égalité avec les enjeux sécuritaires.

Souvent, c'est l'échange humain et la discussion *in situ*, davantage qu'un travail abstrait, anonyme et à distance, qui restent les meilleurs moyens de trouver un juste-milieu, en se rendant sur place, entre services de la ville et services de secours, considérer les lieux où est projetée une végétalisation, pour convenir ensemble, plan en main, des adaptations, des concessions, des limites négociables entre risques acceptables ou non.

Lieutenant-Colonel



Fabien Moigne

Chef du bureau prévention (BPREV) à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)

« informer sur les normes et les faire évoluer »

La difficulté en ce qui concerne l'évolution des normes est que, si elles n'évoluent pas à l'échelle nationale lorsqu'il y a un besoin, les échelons locaux n'auront d'autre choix que de créer leur doctrine locale. Et nous savons que la modification d'un texte législatif ou réglementaire s'inscrit dans le temps long. S'agissant des constructions en matériaux biosourcés, les réflexions ont débuté en 2016 puis un peu plus tard à l'échelle interministérielle. Pourtant, les textes peinent à paraître, car le processus de la fabrique de la réglementation est complexe et fait intervenir de nombreux acteurs aux intérêts divergents. Au final, ce sera à l'État d'arbitrer entre les différents enjeux. À l'échelon local, ces évolutions peuvent également engendrer des difficultés. Par exemple, lors de la pandémie, des «Corona-pistes» ont été tracées, mais celles-ci repoussaient les voies échelles à plus de 8 m des façades, compromettant ainsi l'accessibilité des secours aux bâtiments. Heureusement, les échanges entre services ont permis de trouver des solutions, en particulier au moment de la pérennisation de ces pistes cyclables.



Lieutenant-Colonel
Philippe Harguindeguy
Sous-directeur opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS 33)

« Il est utile de considérer les apports de l'informel, issu d'un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes sur le terrain »

Il est utile de considérer les apports de l'informel, avec des cas de projets qui ont «réussi» grâce au dialogue, y compris pour des résultats inattendus : à Bordeaux, suite des échanges concertés avec les pompiers, un projet de végétalisation sur une place a par exemple fini par voir le nombre d'arbres plantés au final *dépasser* ce qui était prévu à l'origine (car les contraintes étaient différentes et moindres que ce que supposaient les concepteurs et services impliqués). D'autant qu'il devient de plus en plus compliqué de savoir à quelles réglementations se reporter, compte-tenu de la multifonctionnalité ou de l'absence de destination identifiable pour certains nouveaux projets de bâtiments.

Aperçu sur la mission «Plantons un million d'arbres» : adapter les palettes végétales au climat futur ? (Bordeaux Métropole)



François Durquety
Directeur de la mission «Plantons un million d'arbres» Bordeaux Métropole

Pour mener à bien le projet de végétalisation massive de la métropole bordelaise, un pannel d'outils et de données scientifiques et techniques a été mobilisé.

Notamment l'outil «SESAME» élaboré par le CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), une base de données de 250 espèces renseignées selon leur caractéristiques et utilités pour les projets, leurs services écosystémiques potentiels, et croisable avec la carte des paysages et de la trame verte locale.

Mais aussi les données de l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) sur les «arbres du futur», c'est à-dire les espèces qui seront favorisées à moyen et long terme dans un contexte de changement climatique et de réchauffement croissant.

Les grandes villes sont en effet des laboratoires et zones «test», des «fenêtres» sur le climat de demain, car par leur masse minérale, elles sont d'ores et déjà, et seront sans cesse plus chaude que le reste du territoire.

Cette situation et les outils convoqués ne vont pas sans tensions et débats scientifiques, car il tendent éventuellement à favoriser des essences végétales dites «exotiques», souvent considérées comme invasives par les botanistes et en particulier par le CBN (Conservatoire Botanique National), dont la lutte contre les plantes invasives est une des vocations.

C'est pourquoi il est intéressant d'envisager les projets de manière nuancée, en panachant les essences dites exotiques ou «locales» selon les zonages de température urbaine : les premières en centre-ville, où la chaleur s'accumule, et les secondes en périphérie, où la proximité de la campagne tempère le micro-climat.



© Photo J.B Menges - Bordeaux Métropole

pour aller plus loin / documents à consulter :

site internet
Bordeaux Métropole Opération 1 million d'arbres
https://www.bordeaux-metropole.fr/metropole/projets-en-cours/nature-environnement/loperation-plantons-1-million-darbres/plantons-1

base de données
SESAME
(CEREMA)
version Bordeaux Métropole
https://sesame.cerema.fr/

Quels impacts sur les délais d'intervention et sur les transports ? Les pompiers ont-ils aussi à s'adapter ?



Lieutenant-Colonel
Fabien Moigne
Chef du bureau prévention (BPREV)
à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)

> *« on constate une augmentation des délais d'intervention »*

À Paris, de nombreuses places ont été transformées pour adopter une configuration en fer à cheval, comme sur la place de la Bastille, de manière à libérer un côté des voitures et de créer une continuité de l'espace central avec les accès piétons adjacents. Mais il n'y a pas eu d'étude d'impact quant aux conséquences sur le trafic global dues à l'accumulation de ces choix d'aménagement dans la ville, ni de consultation préalable des services de secours. Or sur un retour d'expérience de 3 ans, ceux-ci ont constaté une augmentation globale des délais d'intervention pouvant aller ponctuellement jusqu'à une minute, ce qui est loin d'être négligeable dans le contexte d'urgence qui est celui des pompiers ou du SAMU.

Lieutenant-Colonel
Sous-directeur opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS 33)
Philippe Harguindeguy



Le SDACR du SDIS 33 (*Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques*) a également constaté, pour l'agglomération bordelaise, une augmentation des délais moyens ces dernières années. Même si à Bordeaux, des efforts en matière d'aménagements urbains ont été réalisés.

En matière d'adaptation des pompiers et de leur matériel, on peut en revanche citer le fait qu'aujourd'hui, le rayon de giration des camions a été considérablement réduit grâce à l'utilisation d'essieurs arrières tournants. De même, les échelles aujourd'hui sont plus étroites qu'il y a quelques années, et les pompiers disposent également d'échelles qui se «cassent», c'est à-dire qu'elles peuvent se plier pour s'adapter à des formes de toits et de bâtiments spéciales. Dans un contexte urbain qui se complexifie, notamment avec la végétalisation, c'est potentiellement un avantage. Une difficulté majeure en revanche reste celle du manque de respect «citoyen», à travers l'incivilité que constituent le stationnement sauvage, qui peut être aussi une conséquence des choix d'aménagement : il y a des complexes d'habitation où on compte 1/2 place de stationnement par logement, ce qui a pour résultat que les voitures font souvent obstacle à l'accès des pompiers en cas d'intervention.

La végétalisation est-elle vue comme un risque par les assurances ?



Lieutenant-Colonel
Fabien Moigne
Chef du bureau prévention (BPREV)
à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)

Les informations manquent quant à la prise en compte de la présence d'arbres nouveaux sur l'espace public par les assureurs. En revanche, en ce qui concerne les bâtiments en bois, il apparaît que la réalisation d'un seul bâtiment nécessite un montage complexe, associant de nombreuses assurances à divers titres, du fait de la nature composite de ce genre d'ouvrage. Il peut y avoir des franchises qui montent jusqu'au 3/5 de la valeur du bien.

Directeur de la mission «Plantons un million d'arbres»
Bordeaux Métropole
François Durquety



Il faut aussi rappeler qu'il y a (de plus en plus ?) de collectivités qui n'ont plus d'assureurs, soit par nécessité, soit par choix, car eux connaissent les risques. Ce n'est pas forcément connu de tous, mais dans ce genre de cas, c'est en principe l'État qui est garant en dernier recours.

Quels exemples à l'étranger ? Y a-t-il des modèles à suivre ?

Lieutenant-Colonel
Philippe Harguindeguy
Sous-directeur opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS 33)



Il est difficile de se comparer aux pays étrangers, la réglementation qui s'applique dans ce contexte n'est pas la même. La culture citoyenne est aussi différente ce qui inclus sur les comportements des personnes en cas de crise ou de sinistres. Cependant, certaines pratiques peuvent être source d'inspiration, notamment en matière d'aménagement urbains ou de végétalisations d'espaces publics.



Lieutenant-Colonel
Fabien Moigne
Chef du bureau prévention (BPREV) à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)

Il faut garder à l'esprit qu'au-delà d'une certaine hauteur, il n'y a de toute façon plus il n'y a de toute façon plus d'accès possible aux bâtiments par les échelles. Toutefois, les échelles peuvent aussi servir à éteindre le feu de loin, et dans cette configuration, les arbres peuvent constituer un obstacle. Le vrai problème, ce sont les bâtiments en fond de cour : ils sont enclavés et inaccessibles aux échelles.

Depuis 2012, un avis de la commission centrale de sécurité permet de déroger à la voie «échelle» en autorisant, à la place de la voie échelle, l'accès par une tour incendie ou par un escalier sous certaines conditions.

Ancien responsable du service Prévention Sécurité, Métropole de Bordeaux
Éric Aubineau



Une différence majeure et qu'il faut considérer, c'est la distinction entre le bâti existant et le bâti nouvellement créé. Dans le premier, on a souvent à faire avec des voies étroites en centre ancien. Dans la conception des grands projets urbains nouveaux, là, il faut prendre en compte la question de la desserte largement en amont, et ce dès la phase d'élaboration du programme de l'opération, en discutant avec les services porteurs de projets et concernés par la prévention des risques.

table ronde 2

discussion & questions

La tendance actuelle à densifier, renforcée par la règle du «Zéro artificialisation nette» (ZAN) engendre une élévation des bâtiments. Est-ce un problème pour les secours ?

En effet, et le solde migratoire positif de certains département y contribue aussi (en Gironde par exemple, désormais seulement à 2h de TGV de Paris, on compte + 20.000 habitants par an). Donc en ville, oui, les immeubles sont plus hauts, et de plus en plus souvent écologiques, donc recourant au bois, avec heureusement des zones de circulation et de refuge en béton.
De plus, la végétalisation ou des surélévations en toiture peuvent faire obstacle à l'accès des pompiers par l'extérieur en cas d'incendie. C'est une vraie question, qui n'est pas encore résolue car dans les projets de textes de loi en cours, n'apparaît par exemple plus d'obligation de cages d'escalier en béton.

Qui a le dernier mot pour arbitrer et fixer le «curseur» d'acceptabilité des risques, par exemple en tolérant plus de risques incendies en échange d'une levée des freins sur ce qui peut lutter contre le risque chaleur / changement climatique ?

Comme partout en France, c'est celui qui a le pouvoir de police qui est en position d'arbitrer. Donc notamment le Préfet. Et ce sont les textes réglementaires locaux, à travers leurs zonages et les règles spécifiques à ceux-ci, essentiellement dans les Plans de Prévention des Risques (PPR) et dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Y a-t-il une prise en compte de la vulnérabilité de certaines essences végétales vis à vis du risque incendie ?
Le degré d'inflammabilité est-il pris en compte dans les projets ?

Pour l'instant, non, sauf la différence faite entre arbres caduques et conifères (plantés par exemple en continuité de la forêt des Landes, pour des raisons d'homogénéité paysagère). Mais en effet, il ne faut pas oublier que lors des incendies de Marseille en 2025 par exemple, le feu est entré en ville par les axes végétalisés. Il faut travailler sur la «perméabilité» des villes au feu, en capitalisant sur les expériences et bonnes pratiques existantes.

La question de la conciliation des mesures d'adaptation au changement climatique / de verdissement des villes avec la bonne prise en compte des risques incendie ou inondation ne suppose-t-elle pas de repenser la place de la voiture en ville ? Qui indirectement fait obstacle à ces enjeux ou est impactée par ces mesures ?

En effet. La délimitation entre espaces cyclables et axe pour les voitures se fait souvent par des trottoirs hauts, destinés à protéger les cyclistes et empêcher les voitures «parasites» de stationner sur les voies douces. Cela peut réduire le gabarit des voies motorisées, et provoquer des engorgements du trafic, et également empêcher les véhicules de secours d'approcher.
Il existe toutefois des trottoirs bas faits pour le passage des camions à grandes échelles. Des choses sont possible pour les nouveaux projets urbains. Cependant, les quartiers de bâti ancien déjà existant, eux, n'étaient déjà pas fait pour de tels accès et il faut partout, comme pour ceux-ci, trouver des compromis.

Par ailleurs, on constate que dans les villes où des outils d'évaluation ont été mis en place pour mesurer la qualité des espaces publics, le critère sécurité / accès des secours est rarement pris en compte.

On parle beaucoup du feu. Or les risques s'évaluent en fonction de leur gravité et de leur fréquence. Les catastrophes les plus fréquentes sont dûes aux inondations. 40 % des communes de France ont des PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondations). Comment s'en protéger mieux ?

Il est vrai qu'on peut stopper le feu, mais stopper l'eau est quasiment impossible. Elle doit nécessairement s'écouler, et tout l'enjeu est qu'elle s'écoule en passant par ailleurs... dans les villes anciennes, comme à Bordeaux, la ville s'est construite dans l'histoire avec le risque inondation, elle l'a anticipé dans son développement et ses formes. Mais la différence aujourd'hui avec le changement climatique est notamment l'ampleur des crues. Il faut mettre à niveau les gabarits des fils d'eau, évacuations, égoûts... cela relève de la prévention, cela ne se fait pas au stade de la gestion de crise.

Par ailleurs, aujourd'hui on désimperméabilise beaucoup d'espaces en ville, ce qui permet l'infiltration, mais fait moins de voies roulantes, et paradoxalement moins de réseaux d'évacuation de l'eau pluviale en cas de gros débits. C'est le genre de cercle vicieux qu'il faut apprendre à régler.

Prend-on en compte la question des inondations dans la végétalisation des villes ?

Non, seulement à la marge. Dans ces cas particuliers essentiellements dictés par des impératifs paysagers et écologiques, tels que les reconstitutions de ripisylves en bord de cours d'eau par exemple.



vue cavalière de Bordeaux en 1889.
Lithographie de F. Hugo d'Alesi,
(Archives de Bordeaux Métropole, Bordeaux, FI 40 B556).

table ronde

3 Quotidien & temps long

Modératrice :

— **Ann Bourgès** | *Secrétaire générale d'ICOMOS France*

Intervenants :

— **Didier Jeanjean** | *Adjoint au Maire de Bordeaux, en charge de la nature en ville et des quartiers apaisés.*

— **Marie Courselaud** | *Présidente de l'association Bouclier Bleu*

— **Anne-Laure Moniot** | *Responsable du Service Architecture et Patrimoine urbain en Projet (SAPUP, direction de l'urbanisme, Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole*

— **Florence Sirot** | *Directrice de l'association Sites et cités remarquables de France*

Lieutenant-Colonel

— **Patrice Petit** | *Sous-directeur de la prévention et des opérations du SDIS 67 (Bas-Rhin, Strasbourg)*

Le propos :

L'adaptation aux risques nouveaux suppose de sortir d'une vision court-termiste et univalente de la temporalité des risques et de leur gestion. Les conséquences du changement climatique en accélération forcent à la fois à se porter vers les différents futurs, proches, de moyen-terme ou lointains, mais également souvent vers le temps long d'un passé jalonné de catastrophes récurrentes, souvent oubliées, mais dont la fréquence et le retour se font sentir de manière brutale. En outre, l'échelle temporelle du quotidien, temps «invisible» est un enjeu crucial, car c'est dans ce temps-là, dans les périodes «heureuses» en amont et en aval des crises, que s'élaborent concrètement les moyens de la résilience.



Réaménagement de l'Allée Serr
© Atelier Bouriette et Vaconsin et Kée

Didier Jeanjean | *Adjoint au Maire de Bordeaux, en charge de la nature en ville et des quartiers apaisés.*

Tester les possibles urbains

« un urbanisme pragmatique qui passe par l'humain et le provisoire »

Avec le programme «Bordeaux Grandeur Nature» lancé en 2020, dédié à la reconquête végétale de Bordeaux, il ne s'agissait pas seulement de planter massivement des arbres, de désimperméabiliser les sols, de gérer différemment l'eau, la trame verte et la biodiversité en ville... mais aussi (et d'abord ?) les aspects humains qui accompagnent et justifient au fond de tels efforts, à travers par exemple les mobilités, l'alimentation, le vivre-ensemble...

Ce genre de tâche transversale dédiée finalement à tout ce qui fait les conditions de vie en milieu urbain amène à reconsidérer l'ensemble des «calques» thématiques qui tous ensemble dessinent l'espace urbain : au-delà des seules questions environnementales, cela conduit à considérer aussi, par exemple, la question du handicap en ville, de la vétusté des bâtiments ou encore de l'utilisation des espaces extérieurs par les habitants.

En outre, un tel chantier global, partagé entre élus et techniciens, consiste bien davantage en une vision et une tactique en mouvement, en un «work in progress», un atelier de tous les jours, et relève en somme bien davantage d'un urbanisme «pragmatique», plutôt que du déploiement d'un projet fini qui aurait déjà été écrit, conçu et livré clé en-main par un bureau d'études, à des élus qui resteraient dans une posture de spectateurs et de commanditaires.

Avec cette démarche, on teste les possibles, on fait du provisoire pour voir «en conditions réelles» ce qui se passe, quels effets sont produits par les choix d'aménagements. On observe et au besoin on adapte. Aussi, il est important d'adapter l'action à l'échelle et à l'épreuve de la vie quotidienne et de ses routines, au gré des saisons par exemple, ce qui peut se concevoir sur un pas de temps de 1 à 2 ans. C'est pourquoi en général, les projets-test sont lancés pour 1 an, à travers des éléments de mobilier et d'aménagement provisoires, réversibles (pots, bornes non-fixées, blocs de béton mobiles...). Sur cette base «mouvante», et seulement à sa suite, il est ensuite possible de définir et dessiner les projets définitifs. C'est par exemple le cas du festival qui s'est tenu sur les Allées de Tourny, un contexte très patrimonial, où un platelage-bois temporaire a été installé pour tester, dans l'état d'esprit qui a été expliqué, un nouveau fonctionnement de cet espace en attendant un aménagement «en dur» qui concrétiserait le projet de manière durable et en lien avec la qualité patrimoniale du site.







Ci-dessus : Bordeaux, réaménagement des Allées de Tourny, © L' Atelier des Possibles

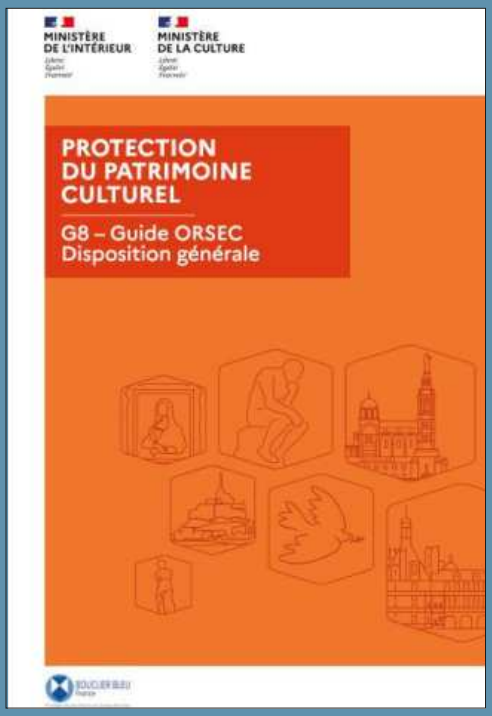





Ci-contre : exemples de documents, visuels de communication et événementiel organisés par l'Association Bouclier bleu France à destination des acteurs et gestionnaires du patrimoine.

Présidente de l'association Bouclier bleu France | **Marie Courselaud**



Le quotidien comme vrai temps de la prévention

Inscrire l'anticipation et la prise en compte des risques dans le quotidien, revient à reconnaître que le temps ordinaire constitue le moment privilégié de la prévention. Pourtant, en France, on dénombre en moyenne un sinistre affectant le patrimoine tous les huit jours.

Dans le domaine des patrimoines (architecturaux, artistiques, historiques...), si la préservation s'inscrit par nature dans le temps long, la prévention face aux risques immédiats, tels que les catastrophes naturelles ou les conflits armés, demeure encore insuffisamment intégrée dans les pratiques courantes.

La France est à cet égard signataire de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, qui constitue un cadre de référence important.

S'agissant des Plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC), il n'existe pas à ce jour de cadre réglementaire strict encadrant leur élaboration. Toutefois, plusieurs recommandations et textes d'orientation, notamment portés par le ministère de la Culture depuis les années 2000 encouragent leur mise en œuvre et en précisent les principes méthodologiques.

Leur niveau d'avancement demeure contrasté selon les secteurs : les PSBC des archives départementales et des cathédrales sont aujourd'hui largement engagés, tandis que leur déploiement reste encore à consolider pour les musées, les bibliothèques et de nombreux monuments historiques.

Plus largement, les politiques publiques tendent aujourd'hui à converger vers une meilleure prise en compte des enjeux patrimoniaux dans la gestion des risques et des crises. Cette dynamique se traduit notamment par la publication récente du guide ORSEC « patrimoine », par le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3), ainsi que par le guide consacré aux PCS/PICS, dans lesquels la protection du patrimoine est désormais clairement identifiée comme un enjeu à part entière.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'action du Bouclier Bleu, qui œuvre à renforcer la préparation collective en favorisant la formation et la sensibilisation des professionnels du patrimoine, en lien étroit avec les sapeurs-pompiers, les préfectures et les acteurs associatifs du secours. L'association développe ainsi des outils pédagogiques, des supports pratiques, des actions de sensibilisation et organise des exercices opérationnels permettant d'anticiper concrètement la gestion des sinistres.





À gauche : Pont Chaban-Delmas ; ci-dessus : vue cavalière de Bordeaux en 1889. Lithographie de F. Hugo d'Alesi, (Archives de Bordeaux Métropole, Bordeaux, FI 40 B556).



Anne-Laure Moniot | *Responsable du Service Architecture et Patrimoine urbain en Projet (SAPUP, direction de l'urbanisme, Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole*

Diagnostiquer le patrimoine existant pour anticiper les risques à venir - Bordeaux - Port de la Lune

« hors des routines, élargir la vision patrimoniale à de nouveaux aspects »

Bordeaux est une ville au bord d'un fleuve. Le fleuve a permis un port. Le port a permis des échanges avec le monde, intellectuels et commerciaux dont il ne faut pas omettre de citer la traite négrière. Ils ont apporté une prospérité encore lisible dans le paysage urbain. Les Bordelais continuent d'entretenir des relations avec le fleuve et ces relations évoluent. Le rapport au fleuve évolue : du port antique au port du XVIII siècle, puis au port actuel, qui pourrait presque être qualifié d'équipement touristique ou socio-culturel.

Donc rien n'est figé et la dimension temporelle est importante pour apprécier les changements et envisager la gestion. L 'opportunité du programme européen Interreg Atlas World Heritage, initié par Porto, a permis de réviser le plan de gestion de Bordeaux, port de la Lune, à partir de 2015. Certaines actions étaient achevées et de nouvelles actions avaient émergé car les enjeux avaient profondément évolué.

À la suite des réflexions du laboratoire architecture anthropologie (LAA) « Hériter de la ville», la définition du patrimoine comme le produit d'un processus de transmission du déjà-là à travers le projet a donné du sens et permis de rassembler tous ceux qui concourraient à cette transmission.

Dans ce processus, l'interprétation joue un rôle essentiel : la valeur universelle exceptionnelle (VUE) n'existe que parce que des sociétés successives la définissent, la lisent et la réinterprètent.

Le patrimoine reflète les valeurs d'une société dans son rapport à l'espace qu'elle habite.

Une instance de concertation experte, le Comité Local UNESCO Bordeaux, le CLUB, a été mise en place.

Le Comité local UNESCO Bordeaux capitalise les savoirs collectifs en organisant un dialogue régulier entre ceux qui portent des projets et ceux qui défendent la mémoire du site. Les échanges permettent de confronter les bonnes raisons et de construire des réponses partagées, même face à des positions initialement opposées.

Les projets sont systématiquement documentés par des fiches explicatives et des comptes rendus qui retracent les débats, sans formalisme administratif. Ces archives, transmises aux autorités compétentes, servent de mémoire active : elles capturent l'évolution des regards et des données, et éclairent les décisions futures.

Ainsi, c'est par l'assiduité des membres et la trace écrite des raisonnements que le comité transforme les tensions en opportunités de projet, tout en préservant la valeur universelle du site.

pour aller plus loin / documents à consulter :

Plan de gestion Bordeaux Port de la Lune livre 1

https://www.calameo.com/read/006796287039fbe69dda7

Plan de gestion Bordeaux Port de la Lune livre 2

https://www.calameo.com/read/0067962872d9531594f17

Directrice de l'association
Sites et cités remarquables de France
Florence Sirot



Des outils de protection patrimoniale évolutifs pour suivre les problématiques émergentes et futures

« Un enjeu de mise à jour des documents de gestion obsolètes qui ne tiennent pas compte des enjeux contemporains»

La France compte, en 2025, 200 collectivités labellisées Villes ou Pays d'art et d'histoire, et 940 sites protégés au titre des ***Sites patrimoniaux remarquables*** (remplaçant et regroupant sous une nouvelle dénomination unique les anciens Secteurs sauvegardés, ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, urbain et Paysager), et AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

70% des SPR sont des anciennes ZPPAUP qui ne disposent, pour la plupart, pas de données à l'immeuble et qui n'intègrent pas les questions liées à la prise en compte des enjeux climatiques notamment. Une mise à jour de ces documents est essentielle.

Les outils de gestion doivent être conçus comme quelque chose de souple, à bâtir et faire vivre dans la concertation entre les acteurs concernés, dans l'évolution permanente, et dans la recherche sans cesse renouvelée de conciliation entre protection patrimoniale et réponse aux défis contemporains, qui se traduit ensuite réglementairement. Ce genre de plan n'est donc pas un corpus de règles statiques à appliquer, mais un projet local partagé, qui doit autant que possible vivre dans la discussion en réévaluant en permanence ce qui d'une part doit être sauvegardé et d'autre part, en contrepartie, ce qui doit nécessairement d'une manière ou d'une autre et même si c'est regrettable -car on ne peut pas tout protéger- être sacrifié.

À titre d'exemple, la question de l'habitabilité des centres anciens est primordiale pour garantir leur pérennité. Le taux de vacance est 2 fois plus élevé dans les villes dotées d'un SPR (16% pour 8-9% en moyenne à l'échelle nationale). Et certains centres-villes affichent des taux de vacance structurelle (logements inoccupés) de plus de 30%, voire 40%. Cela illustre à quel point une réponse adaptée à chaque contexte est nécessaire et qu'aucune doctrine ne peut être réellement appliquée à la variété de situations que représentent nos centres anciens patrimoniaux.

Le très court-terme du temps des secours



Lieutenant-Colonel
Patrice Petit
Sous-directeur de la prévention et des opérations du SDIS 67 (Bas-Rhin, Strasbourg)

« l'intervention des secours s'inscrit dans une cité en changement permanent »

Quand le risque se réalise et devient accident, l'intervention prend place dans le temps de l'urgence, qui est un temps du très court-terme, et qui pourtant s'inscrit dans le temps du quotidien. Suivre le temps du quotidien, c'est se plier à celui d'une cité qui change en permanence, tous les jours. Les services de secours doivent suivre *in situ*, au plus près de ses réalités et de ses obstacles, les aléas du terrain, de ses évolutions, de ses surprises. Terrasses, travaux, livreurs, stationnement... en-deçà ou au-delà des normes, il s'agit de «faire de la dentelle», d'improviser. C'est pourquoi la culture du risque ne suffit pas : il faut aussi développer une culture de l'urgence. Mais une telle capacité d'adaptation, multi-acteurs, exige beaucoup de temps et de ressources humaines pour être en mesure de discuter en amont de l'intervention. Cet aspect n'est pas encore forcément pris en compte.

Comment développer une culture de l'urgence ?



Florence Sirot | *Directrice de l'association Sites et cités remarquables de France*

« *capitaliser les expériences existantes* »

Un des rôles de Sites & Cités est de valoriser les expériences et les bonnes pratiques auprès de son réseau. Ces retours d'expériences se font sous différentes formules : des ateliers in situ, des groupes de travail, des webinaires thématiques, des sessions en ligne, telles que «1 heure / 1 expert», ou «1 heure / 1 expérience». Capitaliser les échanges et les expériences par des publications ou des guides méthodologiques est un moyen utile de développer une culture commune. L'animation d'un réseau regroupant près de 2000 communes permet d'anticiper les défis de demain, de chercher des solutions adaptées avec l'ensemble des acteurs (élus, collectivités, services de l'Etat, professionnels …) pour construire des outils adaptés et formuler des propositions qui ont du sens.

Présidente de l'association Bouclier Bleu | **Marie Courselaud**



« *hybrider les expertises et les regards pour une autre culture du projet* »

Toute la capitalisation d'expériences qui existe déjà n'a pu se faire que grâce à l'hybridation entre les regards et les approches, notamment par les liens et échanges noués entre experts du patrimoine et professionnels de la sécurité au sein des SDIS, avec souvent des experts mettant à disposition auprès de ces personnels leur approche et leurs conseils. Les experts donnent leur avis quant à des questions ou des lieux à enjeux soulevés par les SDIS, les SDIS donnent ou non leur agrément relativement à des projets patrimoniaux ou urbains, sous l'angle «sécurité».

En fait, il faut reconnaître que les acteurs du patrimoine sont rarement familiarisés avec l'idée de «RETEX» (retour d'expérience), qui en revanche est un réflexe chez les acteurs de la sécurité. Fréquenter les pompiers a formé nombre de spécialistes et gestionnaires du patrimoine à cet angle de vue.



Lieutenant-Colonel

Patrice Petit | *Sous-directeur de la prévention et des opérations du SDIS 67 (Bas-Rhin, Strasbourg)*

« *constituer une mémoire de l'espace urbain* »

Développer une vraie connaissance de l'espace urbain au-delà de la seule réglementation, dans sa réalité concrète, est une piste qui doit être creusée. Les personnes impliquées changent. La configuration urbaine change, et il faudrait être en mesure de garder des traces des décisions communes, de disposer d'une mémoire de l'espace urbain dans ses détails, partageable, transmissible. Un exemple : les voies en terre-plein engazonnées, qui permettent aux véhicules d'incendie de passer, existent pour certaines depuis longtemps, et la connaissance de leur localisation peut se perdre.

Aujourd'hui, la cartographie SIG remédie en partie au caractère aléatoire que représente un tel «savoir de la ville» non-écrit. À Strasbourg, l'existence de nombreuses caves et brasseries entraîne des risques d'effondrement et donc des problèmes d'accès pour les camions de secours. Ces cavités ont été cartographiées. De même, du côté des éléments d'appui à la lutte contre l'incendie, les colonnes sèches ont également été cartographiées. À cet effet, une convention a été signée avec une trentaine de partenaires pour l'élaboration d'un SIG partagé. Cela pose évidemment la question des coûts de ces outils numériques, ainsi que celle du recours à l'*open data* comme solution alternative. L' objectif idéal de ce type d'outil étant à terme que les sapeurs-pompiers qui interviennent disposent sur le terrain de toutes les données pertinentes sur le terrain en temps réel, tout en tenant compte de la problématique de la sécurisation des données.



Didier Jeanjean | *Adjoint au Maire de Bordeaux, en charge de la nature en ville et des quartiers apaisés.*

« recueillir les savoir-citoyens »

Pour constituer une connaissance de la ville, il n'y a pas que les données urbaines ou géographiques à collecter, mais aussi les «savoirs citoyens» : les meilleurs connaisseurs de l'espace urbain, ce sont ses habitants, qui le pratiquent au quotidien et sont à même d'en fournir les moindres détails, à condition qu'on leur pose des questions.

À Bordeaux, cet aspect relève de ce qui est conçu comme une politique de «démocratie permanente», la municipalité ayant officiellement créé à cet effet un Service de la démocratie. Pour traduire cette ambition de manière concrète, la ville a mis en place une Convention citoyenne, notamment incarnée, symboliquement et en termes de médiation par un Parlement mobile en bois, déplacé de quartier en quartier, afin de recueillir le ressenti des associations ou des particuliers. De cette manière, la fameuse *concertation*, si souvent invoquée, se pratique via des pannels de participants à l'échelle locale, situés et ancrés dans un quartier, plutôt que par de grandes réunions publiques souvent «hors-sol» dans des lieux officiels, dont le risque est toujours de dériver à une mise en scène démocratique plutôt que d'être le cadre d'un réel partage.

Responsable du Service Architecture et Patrimoine urbain en Projet (SAPUP, direction de l'urbanisme, Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole) | **Anne-Laure Moniot**



« développer une gestion patrimoniale de terrain »

Le pont de pierre est le premier pont pour franchir la Garonne, qui a changé définitivement le port de Bordeaux, fluvial d'un côté et maritime de l'autre en le coupant en deux vers l'océan et vers la Méditerranée.

Presque 200 plus tard, l'histoire semble se répéter avec le pont Chaban-Delmas. Alors que sa construction a un temps suscité des débats et qu'il a été accusé de porter atteinte au port de la Lune, le pont Chaban-Delmas après quelques modifications issues des débats avec le centre du patrimoine mondial et le CLUB est devenu maintenant une référence du paysage de Bordeaux, port de la Lune. Ses dimensions renvoient à la mémoire portuaire, au passage des bateaux. Abaissé, il a le tirant d'air du pont de pierre et levé, celui du pont d'Aquitaine qui le précède. Il a été très vite adopté, comme une partie intégrante du paysage de Bordeaux et finalement, il actualise cette valeur universelle et exceptionnelle et cette relation au fleuve des Bordelais.

Le pont est devenu une règle de conception pour toutes les constructions alentours. Les projets sont évalués en relation avec le pont. Le pont est devenu aussi une règle de processus puisque les polémiques qui ont accompagné sa conception ont conduit à mettre en place des espaces de dialogue encore en vigueur aujourd'hui. Les coupures d'abord vécues comme des drames deviennent avec le temps des franchissements célébrés comme liens.



Lieutenant-Colonel

Patrice Petit | *Sous-directeur de la prévention et des opérations du SDIS 67 (Bas-Rhin, Strasbourg)*

« constituer une mémoire de l'événement pour mieux se préparer »

Afin de pouvoir mieux agir à l'avenir, constituer une «mémoire de l'événement» est un enjeu majeur. C'est souvent à la suite d'accidents tragiques et marquants qu'un effet mémoriel a joué spontanément et fait évoluer la législation comme les pratiques. On songe par exemple à des catastrophes comme celles des incendies des bâtiments type «Pailleron» jadis, qui ont malheureusement conduit à faire évoluer la réglementation. Localement, en Alsace, ce type de drames, comme partout, a marqué la mémoire et joué le rôle d'avertissement. C'est par exemple le cas du drame de Wintzenheim, qui a vu 11 morts dans un centre pour personnes atteintes de handicaps, de l'attentat du marché de Noël de Strasbourg en 2018, ou du drame du Parc de Pourtalès en 2001 (13 morts dûs à la chute d'un arbre suite à un coup de vent). Avec ces événements, l'émotion est autant un frein qu'un ressort, si on parvient à la surmonter, pour tirer des leçons constructives.

Il y a aujourd'hui des thèmes encore passés sous silence qui en l'absence de drames médiatisés soulèvent encore trop peu le débat et ne permettent pas encore l'adaptation et l'élaboration de mesures qu'ils exigeraient. Par exemple dans le domaine des mobilités douces, les nombreux cas d'incendies de trotinettes ou de vélos électriques en charge dans les entrées d'immeubles, ayant d'ores et déjà provoqué des drames avec des incendies rapides et violents, ayant vu des gens sauter par les fenêtres.



Marie Courselaud | *Présidente de l'association Bouclier Bleu*

« *mieux documenter et cartographier les sinistres* »

En matière de mémoire des risques, il existe par exemple de plus en plus de cartographie historique des séismes. Ce genre d'outil gagnerait à être généralisé pour mieux connaître et localiser les risques que le temps long a pu faire oublier. Par exemple en ce qui concerne aussi les crues centenales, devenant plus fréquentes avec le changement climatique. De tels documents permettent d'élaborer des préconisations adaptées.

Par ailleurs, compiler et partagers les différentes sources permettant le suivi des sinistres est également un effort auquel le Bouclier Bleu s'attache, mais qui serait à généraliser et amplifier, en collectant les informations dans des sources telles que la presse, les bulletins quotidiens des SDIS, les formulaires de déclaratation de sinistres... tout cela constitue en puissance une matière historique à analyser autant que des ressources pour nourrir une cartographie détaillée.

Outre une meilleure prévention, lorsqu'un sinistre survient, ce capital d'information permettrait aussi de mieux gérer «l'après», car on aurait pensé de longue date aux conséquences possibles et on serait davantage préparé à reconstruire, selon des modalités plus adaptées et résilientes.

Sur le plan culturel et patrimonial, ce genre de documentation permettrait aussi de garder une meilleure mémoire de ce qui a ou aura disparu, par exemple des bâtiments typiques ou remarquables présentant un intérêt archictural ou historique.

Directrice de l'association
Sites et cités remarquables de France | **Florence Sirot**



« *voir et gérer le patrimoine du passé dans la perspective du futur* »

Il faut aussi considérer que si les premières lois de protection du patrimoine ont eu vocation à empêcher le «vandalisme» et la destruction de certains édifices, la loi Malraux a permis de considérer la valeur patrimoniale des centres anciens dans leur ensemble. Aujourd'hui, la prégnance des risques naturels et du manque d'entretien de certains secteurs, ainsi que la nécessité de sobriété foncière, nous obligent à réfléchir autrement. La ville de demain étant déjà construite à 80%, les centres anciens sont des modèles de robustesse qu'il faut valoriser en opposition à des logiques de performance. Tout cela implique des politiques de réhabilitation et d'adaptation forte pour éviter les effondrements dramatiques, tels que ceux de la rue d'Aubagne à Marseille par exemple. La sensibilisation aux enjeux patrimoniaux et à l'entretien du bâti est également fondamentale, et à cet égard, le label Ville et Pays d'Art d'Histoire (VPAH) jour un rôle d'une grande utilité.



Didier Jeanjean | *Adjoint au Maire de Bordeaux, en charge de la nature en ville et des quartiers apaisés.*

«*un travail sur la mémoire «heureuse» a également son utilité* »

Si l'on parle beaucoup ici de castastrophes, il est aussi utile - et c'est notamment ce qui est fait à Bordeaux avec l'organisation en extérieur de bals ou de banquets (Bal de la Libération, Banquet Solidaire...) - de travailler la mémoire des événements «positifs» . La mémoire des fêtes, des initiatives locales réussies, des moments et saisons passés ensemble en toute quiétude, etc. Tout cela ne peut que contribuer à créer une mémoire collective, et donc une communauté habitante plus résiliente et plus bienveillante entre ses membres. Une mémoire collective «joyeuse» permet aussi de retourner et compenser les craintes des catastrophes climatiques ou écologiques, de sortir du cliché d'une écologie que certains ne voudraient voir que «punitive» et de démontrer que les mesures et projets d'adaptation peuvent et doivent aussi se faire dans le cadre d'une écologie «heureuse».

table ronde 3

discussion | & questions

On a beaucoup parlé des risques et accidents «intenses», mais comment peut-on envisager les événements «à bas bruit», les risques lents, qui sont ceux qui menacent souvent les patrimoines ? Sont-ils pris en compte d'une manière ou d'une autre ?

Il est vrai que certains risques qui peuvent faire peser un vrai danger de destruction des patrimoines, mais sont discrets par leur nature et par leur durée, s'inscrivant dans le temps long, sont connus et combattus mais ne font pas forcément l'objet d'une politique coordonnée. Un exemple parlant est celui des moisissures dans les musées. Des mesures préventives existent, mais paradoxalement, la notion de risque, pour celui-là comme pour tous les autres, n'est pas incluse dans le Code du Patrimoine, qui est le principal document de référence pour les musées.

Prendre en compte de tels aspects de manière efficace supposerait une coordination notamment entre ministères qui existe encore peu sur de pareils thèmes.

C'est typiquement là une tâche pour la recherche, et un angle de travail et de dialogue entre institutions, notamment entre musées : il faudrait faire «infuser» les pratiques des musées nationaux, qui sont assez réglées, au-delà de ceux-ci, à destination des autres structures où certaines thématiques ne sont pas abordées.

La mémoire est toujours trop courte, et risque de s'effacer dans le temps long. Ne faudrait-il pas plutôt miser sur l'entretien de la prise de conscience collective telle qu'elle s'active et émerge lors d'événements dramatiques ?

Sans doute serait-il judicieux de miser sur les deux aspects. Il s'agit aussi de mieux évaluer comment s'organise et se perpétue la mémoire du risque, selon quels pas de temps, avec quels supports. Des travaux commencent à exister dans ce sens au sein des institutions de formation spécialisées, comme l'École du Louvre, qui a par exemple vu récemment être réalisé un mémoire portant sur la mémoire des sinistres *. On estime qu'en général, après 5 ans, le souvenir d'une catastrophe commence à s'étioler. C'est une indication à méditer vis à vis d'événements mêmes majeurs comme l'incendie de Notre-Dame de Paris.

*

pour aller plus loin / documents à consulter :

Émeline Barbaras
Construire une mémoire des sinistres patrimoniaux. La conservation des œuvres d'art religieuses et civiles de la ville de Paris
Mémoire de recherche - École du Louvre
https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04975392v1/document

conclusion



Alessia de Biase

Anthropologue, Directrice du laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement
(LAA-LAVUE UMR 7218 CNRS)

S'appuyer sur l'humain pour créer de nouveaux collectifs et outils d'adaptation ?

Que retenir de ces débats sur les liens entre les patrimoines et la prise en compte des risques anciens ou nouveaux, causés par le changement climatique et les adaptations de la société, des politiques, des institutions et des normes que la situation exige ?

1) ON NE PEUT PAS ÉLUDER L'ÉMOTION À LA BASE DE TOUTE «FABRIQUE DE LA NORME».

C'est un constat inévitable : quand on évoque un drame, quel qu'il soit, c'est avant-tout l'émotion qu'il fait naître qui, d'une manière ou d'une autre, va souvent servir de déclencheur à une prise de conscience, et de point de départ pour de nouvelles réglementations, de nouvelles organisations, de nouveaux outils. L'émotion est à l'origine de la «fabrique de la règle».
Cela nous rappelle que le «facteur» humain non-seulement existe bel et bien toujours, quelle que soit la technicité des moyens, mais que l'humain est la base, la finalité et le principal point d'appui de toute action d'adaptation, de prévention ou de réponse aux risques.

2) LE RISQUE, ET L'ÉMOTION HUMAINE QU'IL SUSCITE, MOBILISENT NÉCESSAIREMENT UN COLLECTIF.

L'ensemble du colloque a montré et démontré les vertus de l'échange des points de vues, des pratiques, du dialogue, de la coordination entre les services, les compétences, les institutions, les collectivités, les chercheurs, les praticiens, les élus... que ce soit de manière formelle ou informelle. De nouveaux collectifs d'action naissent de ces démarches, aptes à mieux répondre aux risques. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a (encore) beaucoup de lieux où cette question et cette approche par le collectif ne sont pas encore pris en compte.

3) S'ADAPTER, MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES, PASSE PAR LA RÉFLEXION PERMANENTE SUR LA CRÉATION DE NOUVEAUX OUTILS.

On constate souvent une inflation des guides techniques, mais pas forcément adressés à d'autres sphères,réseaux, lieux et milieux que ceux de leurs auteurs... on les produit, mais après ? La gamme d'outils peut être riche : cartes, bases de données... mais la vraie question est de savoir comment être «entendu», comment les partager, réellement ?

« Les risques sont en négatif les images concrétisées des utopies (...) tôt ou tard, quelle que soit l'intensité de cette concrétisation, s'impose la question de l'acceptation : (...) comment voulons-nous vivre ? »

Ulrich Beck, *La société du risque, sur la voie d'une autre modernité* (1986)
trad. éd. Aubier, 2001

RISQUES & RÉSILIENCES DES TERRITOIRES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le colloque dont cette publication constitue les Actes clôt la recherche «VIES» (Végétalisation, inondations, espaces publics à l'épreuve de la sécurité) portée par le Laboratoire Architectures Anthropologie (LAA-LAVUE UMR 7218 CNRS) lauréat de l'appel à projet FIESP 2023 (Fonds d'investissement pour les études stratégiques et prospectives) de l'IHEMI (Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur).

La recherche analyse les tensions entre exigences environnementales, transformations urbaines et sécurité civile, dans un contexte où les villes doivent s'adapter aux crises climatiques tout en répondant à des ambitions politiques et patrimoniales.

Coordination / Directeur de rédaction :
ICOMOS France, Palais de Chaillot, Avenue Albert 1er de Monaco 75116 Paris.

- juillet 2026 -

ICOMOS France

CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES

Synthèse, rédaction, mise en page & design graphique :
Charles Ronzani, Paysagiste DPLG
charles-ronzani@poesis-paysage.fr

photos de couverture : © J.B Menges - Bordeaux Métropole / © SDIS 33